

Michel Wieviorka
avec
Jacques Moret

**Les sciences humaines
et sociales françaises
à l'échelle de l'Europe et du monde**

Rapport à Monsieur Thierry Mandon,
secrétaire d'État
à l'Enseignement supérieur et à la Recherche



Pour rester en contact
avec les Éditions de la Maison des sciences de l'homme :

[Rédigez en ligne un commentaire sur ce livre](#)
et découvrez ce que d'autres lecteurs ont exprimé à son sujet.

[Découvrez d'autres titres de la même collection.](#)

[Inscrivez-vous sur nos listes d'information](#) pour recevoir
régulièrement des nouvelles de nos publications et de nos
manifestations.

[Achetez un autre exemplaire de ce livre](#) et adressez-le à un ami.

[Recommandez ce livre à un ami.](#)

Les Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Depuis 1975, nous sommes spécialisés dans l'édition de travaux
de sciences humaines et sociales. Nos publications et nos collections
touchent les domaines les plus variés : anthropologie, archéologie,
ethnologie, histoire de l'art, histoire sociale, philosophie,
sciences cognitives, sociologie...

[Visitez notre site Internet et découvrez notre catalogue,](#)
[feuilletez nos livres et achetez-les en ligne.](#)

[Contactez-nous sur notre site.](#)

Contactez-nous par courriel : publications@msh-paris.fr

Les sciences humaines et sociales françaises
à l'échelle de l'Europe et du monde

*Rapport à Monsieur Thierry Mandon,
secrétaire d'État
à l'Enseignement supérieur et à la Recherche*

Les sciences humaines et sociales françaises
à l'échelle de l'Europe et du monde

*Rapport à Monsieur Thierry Mandon,
secrétaire d'État
à l'Enseignement supérieur et à la Recherche*

Michel Wieviorka
avec
Jacques Moret

Éditions de la Maison des sciences de l'homme

© Éditions de la Maison des sciences de l'homme, mars 2017

ISBN : 978-2-7351-2364-3

ISBN PDF : 978-2-7351-2365-0

Table des matières

Introduction	7
<hr/>	
I. Les réponses aux appels d'offres européens	13
<hr/>	
A. Résultats français au défi sociétal « <i>Europe in a changing world</i> »	14
B. Performances françaises en SHS à l'European Research Council	18
C. Les actions Marie Skłodowska-Curie	23
II. Les autres modalités d'internationalisation des SHS françaises	27
<hr/>	
A. Congrès, forums et instances internationales	27
B. <i>Publish or perish</i>	36
III. Un problème français ?	45
<hr/>	
A. La langue	46
B. Les carences du système universitaire	52

<u>IV. Deux modèles... plus un</u>	<u>63</u>
A. Le modèle international hégémonique et la spécificité de l'Europe	63
B. Le modèle français classique	67
<u>Recommandations et conclusions</u>	<u>77</u>
<u>Annexes</u>	<u>89</u>
Lettre de mission	90
Liste des personnalités auditionnées	92

Introduction

Dans les années 1960 et 1970, les sciences humaines et sociales françaises, les SHS, rayonnaient, faisant de notre pays le cœur d'une vie intellectuelle planétaire. Jacques Le Goff, François Furet, Emmanuel Le Roy Ladurie, Michel Foucault, Pierre Bourdieu, Alain Touraine, Raymond Aron, Louis Althusser, Jean Baudrillard, Jacques Derrida, Paul Ricœur, Claude Lévi-Strauss, Maurice Godelier, Jacques Lacan, Julia Kristeva, Roland Barthes, et tant d'autres : nos grandes figures de l'histoire, de la sociologie, de la philosophie, de l'anthropologie, de la psychanalyse, de la sémiologie, etc., bénéficiaient d'une *aura* et d'une influence mondiales, bien au-delà de leur spécialité ou de leur discipline. Étudiants et chercheurs se pressaient venus du monde entier pour suivre leurs enseignements et leurs séminaires.

En France même, l'heure était également à un vif intérêt pour une vie intellectuelle qui plaçait les sciences humaines et sociales en son centre, ce que valorisait notamment le magazine *Le Nouvel Observateur*, alors rendez-vous hebdomadaire incontournable. Bien d'autres titres de la presse avec lui témoignaient alors de fortes et denses relations entre l'univers des idées et celui de l'action politique. La pensée, le plus souvent, circulait, bien au-delà des universités ou des institutions de

recherche; les chercheurs – encore peu nombreux – savaient monter en généralité à partir de leurs compétences particulières. Ils se lisaient les uns les autres même si leurs spécialités étaient éloignées. Des paradigmes pouvaient apparaître nettement comme communs à diverses disciplines, d'importants courants ou modes d'approche apportaient ses repères à la recherche, clairement, et sans interdire le débat, bien au contraire, entre structuralistes, marxistes, fonctionnalistes, etc., et avec d'innombrables modalités de composition ou d'articulation.

Ne construisons pas un mythe, ne faisons pas de cette époque un âge d'or. Il régnait souvent aussi des idéologies sans nuance et l'articulation avec la politique pouvait déboucher sur des appels à la violence, voire sur la tentation terroriste¹. Et reconnaissons que la période actuelle donne une tout autre image que celle de sciences humaines et sociales françaises flamboyantes, centrales à l'échelle de la planète, apportant leurs catégories et leurs références aux chercheurs qui, de plus en plus nombreux, font vivre ces disciplines de par le monde. Notons aussi, au passage, que les eaux se sont à bien des égards séparées entre l'univers de la recherche en sciences humaines et sociales et celui de l'action politique.

A. Les enjeux

Les chercheurs, les enseignants et les étudiants en SHS, en France comme dans bien d'autres pays, sont beaucoup plus nombreux qu'il y a un demi-siècle. Ils sont souvent bien formés. Ils participent à des réseaux internationaux. Pourtant, de façon générale, ou bien ils répugnent à monter en généralité, à s'éloigner de leur spécialité, à échanger au niveau où

1. Voir Alain Geismar, *L'engrenage terroriste*, Paris, Fayard, 1981.

ils pourraient rencontrer des acteurs politiques, ou bien ils s'enferment dans des postures hypercritiques, dominées par le soupçon et la dénonciation, ou bien encore ils se muent en experts, en consultants apportant des compétences, mais sans produire de connaissances, sans recherche. À l'étranger, dès que l'on s'éloigne de milieux spécialisés, on ne connaît plus autant qu'avant de très grandes figures françaises des SHS qui soient vivantes et en activité. Le monde a changé, la France aussi et, dans ces immenses transformations, les sciences humaines et sociales françaises, nos SHS, semblent en perte relative de vitesse, tout en se montrant capables de se situer au meilleur niveau dans certaines disciplines, en sciences économiques notamment.

D'où les trois enjeux principaux de ce rapport, qui comporte :

- ◇ les éléments d'un bilan : qu'en est-il aujourd'hui, plus précisément, de la place de la recherche française en sciences humaines et sociales à l'échelle internationale et européenne, qu'il s'agisse des classements des chercheurs, de leur participation aux grands rendez-vous internationaux (disciplinaires ou pluridisciplinaires), des bourses de l'Union européenne de type European Research Council (ERC) ou Marie-Curie, de l'attractivité de la France pour les chercheurs étrangers, etc. ;
- ◇ des analyses : comment comprendre ce bilan, à quoi tiennent les mauvais résultats quand ils sont patents, que s'est-il passé, depuis les années 1960 et 1970, pour que les SHS françaises aient peut-être perdu une bonne part de leur influence et de leur importance relative ?
- ◇ et, finalement, des propositions cohérentes avec ces analyses de façon à redonner à la recherche française en SHS la place internationale, le rayonnement, l'attractivité qu'elle semble avoir perdus ces dernières années.

B. Les données quantitatives générales disponibles

Il n'existe pas de véritable évaluation systématique des performances internationales de la recherche française en SHS, et l'information disponible est très inégale selon les disciplines et les institutions que l'on considère.

Le CNRS a mis en place en 2011 une plate-forme, RIBAC², où ses quelque 1 800 chercheurs en SHS indiquent chaque année leurs publications scientifiques, leurs communications dans des colloques, les enseignements qu'ils sont éventuellement amenés à dispenser et leurs activités éditoriales. Il y a là une source d'informations précieuse car régulière, qui ne trouve pas son pendant pour les enseignants-chercheurs des universités ou d'autres institutions autonomes et faiblement coordonnées. Cette extension, pourtant souhaitée par l'Alliance ATHENA, a un temps été envisagée par la Conférence des présidents d'universités (CPU), mais sans succès du fait de blocages. La création de l'Observatoire des sciences humaines et sociales lancé par l'Alliance ATHENA en 2015 et mis en œuvre par la Fondation Maison des sciences d'homme (FMSH) devrait contribuer à améliorer cette situation.

Les données disponibles grâce à RIBAC apportent des connaissances utiles, faisant apparaître d'importantes différences selon les communautés, qui n'ont pas les mêmes pratiques de publication (préférence marquée pour les articles de revue chez les économistes, par exemple, ou pour les ouvrages chez les historiens)³. Les chercheurs du CNRS participent à

2. Recueil d'informations pour un observatoire des activités de recherche en SHS.

3. Données transmises par Mme Michèle Dassa, de l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS, CNRS), que nous remercions. M. Jacques Dubucs, directeur scientifique du secteur « sciences de l'homme et de la société » de la

de nombreux colloques, près de 10 000 par an, dont plus de la moitié dits « internationaux » (entre 2013 et 2015, la participation de chercheurs CNRS à des colloques « internationaux » est toujours légèrement supérieure à 60 % du total de leurs participations à des colloques) – mais l’adjectif « international » recouvre des réalités disparates, extrêmement diversifiées qui ne sont pas précisées. De même, 782 chercheurs du CNRS (sur 1 761) ont déclaré une activité dans le *board* (comité de rédaction) de grandes revues du domaine SHS (quelque 15 000 recensées par JournalBase, qui rassemble les revues présentes dans différentes bases internationales et, pour la France, dans les listes du Haut Conseil de l’évaluation de la recherche et de l’enseignement supérieur, HCERES). En fait, cette activité concerne 567 revues différentes, et, parmi elles, 236 revues françaises, contre seulement 67 revues américaines, 64 revues britanniques et 44 revues néerlandaises, ce qui donne à penser que la présence française dans l’univers que nous appellerons « anglo-saxon », et en tout cas anglophone, est relativement limitée. Mais si une telle appréciation demeure encore imprécise, on n’en aimerait pas moins disposer de telles données pour les autres établissements d’enseignement supérieur et de recherche.

De même, il est impossible, sur la base des données disponibles dans les catalogues SUDOC et theses.fr d’avoir une connaissance fiable sur les thèses et les habilitations à diriger des recherches (HDR) soutenues en France. Dans SUDOC, la notion même de thèse n’existe pas, et la même thèse déposée en quatre versions, papier, électronique, microfiche et livre

DGRI (direction générale pour la Recherche et l’Innovation) du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche nous a apporté un soutien sans faille dans la collecte de ces informations, et de plusieurs autres utilisées dans ce rapport, nous l’en remercions vivement.

aura quatre mentions distinctes. La base theses.fr ne traite des thèses soutenues qu'à partir de 1985, ce qui est normal, mais depuis de nombreuses notices n'ont à l'évidence pas été chargées, sans parler des thèses qui sont signalées « en cours » alors qu'elles ont été soutenues. Les HDR sont exclues du périmètre de theses.fr, et SUDOC n'en signale que 117, ce qui est bien inférieur à la réalité. SUDOC a mis longtemps à rendre possible la saisie des noms des membres du jury, la nationalité n'est pas une mention obligatoire et si elle apparaît, c'est celle du pays où le membre du jury concerné a édité le plus de documents. Enfin, chiffre qui n'est pas inintéressant, 2 542 thèses en SHS sur 107 628 sont entièrement composées en anglais – ce qui n'est d'ailleurs pas conforme aux règles mais suggère l'existence d'une inscription non négligeable dans un espace international⁴.

4. Données transmises par M. David Aymonin, directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), que nous remercions.

I. Les réponses aux appels d'offres européens

Un point de départ solide, bien délimité et de ce fait limité, est donné par ce que nous pouvons observer en considérant les performances françaises en réponse aux appels d'offres qui émanent de l'Union européenne quand ils concernent les SHS.

Celle-ci propose pour l'essentiel trois dispositifs¹, tous trois dans le cadre du programme Horizon 2020, dont l'architecture comporte, pour ce qui nous intéresse, premièrement les financements de recherches répondant à sept grands « défis sociétaux », deuxièmement les bourses de l'European Research Council et troisièmement les actions Marie Skłodowska-Curie – dites communément bourses Marie-Curie. Dans les trois cas, les résultats français sont plus souvent moyens ou médiocres qu'excellents.

1. Nous laisserons ici de côté les infrastructures par lesquelles l'Union européenne finance des activités dont certaines sont proches des SHS, ou les mobilisent quelque peu, comme l'enquête européenne SHARE (*Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe*), qui se consacre au vieillissement en Europe, ou European Social Survey, qui mène des enquêtes d'opinion.

A. Résultats français au défi sociétal
« *Europe in a changing world* »

Le programme Horizon 2020² comporte sept « défis sociétaux ». Six d'entre eux ne laissent qu'une place accessoire aux SHS, ce qui est le résultat d'une phase préparatoire conduite par la Commission européenne dans laquelle le choix principal avait été de prévoir seulement six défis, sans qu'aucun d'eux ne soit explicitement et nettement voué aux disciplines des SHS : ces dernières devaient venir apporter un éclairage complémentaire, souvent périphérique, à des recherches relevant d'autres domaines. Ce choix aurait peut-être pu mener à une intégration des approches, dans laquelle les SHS auraient eu une réelle importance, et correspondre à des modalités d'articulation entre elles et surtout avec d'autres disciplines scientifiques, de façon à assurer à terme une véritable multidisciplinarité dans la production des connaissances : c'est ainsi qu'il a été présenté par ses promoteurs, ce dont on trouve encore l'expression dans le rapport publié en 2015 pour évaluer précisément sous cet angle les résultats des appels d'offres de 2014. La préface de ce document rappelle en effet le sens de la politique adoptée, qui vise à « intégrer pleinement la recherche en sciences sociales et humanités dans chacune des priorités » (du programme) et parle de « *cross-disciplinary cooperation* »³.

2. Ce programme de financement de la recherche et de l'innovation couvre la période 2014-2020, prenant ainsi la suite du 7^e programme-cadre de l'Union européenne, le 7^e PCRD (programme-cadre de recherche et de développement technologique).

3. European Commission, *Integration of Social Sciences and Humanities in Horizon 2020: Participants, Budget and Disciplines. Monitoring Report on SSH-flagged Projects Funded in 2014 under the Societal Challenges and Industrial Leadership*, Laura Helte, Tom-Espen Møller et Julia Stamm (éd.), Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2015, p. 4 (notre traduction).

Mais le choix de cette orientation dont le maître mot est « intégration » pouvait aussi se révéler catastrophique pour les SHS, et alors mener de fait à une marginalisation, voire à une disparition, leur apport étant refusé ou se dissolvant de fait : dans la pratique, c'est bien ce qui a pu être observé ultérieurement, les budgets alloués par les instances compétentes aux transports ou à l'énergie, par exemple, allant à bien d'autres préoccupations de recherche que celles qui peuvent relever des SHS.

Il faut ici fortement regretter que les responsables français en charge du dossier au début des années 2010 aient choisi à l'époque de privilégier une telle orientation, alors qu'ils auraient pu promouvoir une tout autre structuration pour ces défis d'Horizon 2020, en liaison éventuellement avec leurs homologues allemands ou scandinaves, dont nous savons qu'ils étaient disposés à demander une politique dans laquelle l'« intégration » aurait été équilibrée par un ensemble de programmes relevant spécifiquement des SHS, sous la forme d'un défi qui leur aurait été réservé.

Dans ce contexte de la préparation d'Horizon 2020, et précisément pour obtenir qu'un défi y soit consacré aux SHS, une forte mobilisation a été impulsée en 2012, par des chercheurs en sciences sociales réunis au sein d'un groupe informel, l'Alliance européenne des sciences humaines et sociales (EASSH), rassemblant une trentaine d'associations de recherche pouvant elles-mêmes parler au nom de quelque 40 000 chercheurs de toute l'Europe. La pétition lancée par l'EASSH a collecté quelque 28 000 signatures et cette mobilisation a finalement obtenu que le sixième défi d'Horizon 2020 soit réaménagé pour donner naissance au défi « *Europe in a changing world* », dit « sociétés inclusives, innovantes et réflexives », en fait un défi consacré principalement aux SHS.

Cette action a été très peu le fait de chercheurs français qui, à quelques exceptions notables près, ne se sont guère impliqués – ce qui est sinon une expression des carences ou de la relative marginalisation de la recherche française en SHS à l'international, du moins celle d'**un manque d'intérêt en France pour l'idée d'une Europe scientifique de ces disciplines**. Elle a abouti à une situation en fait peu satisfaisante, puisque le budget global consacré aux SHS est passé à environ 450 millions d'euros (contre 623 millions dans le 7^e PCRD qui précédait Horizon 2020), le septième défi, consacré à la sécurité, comportant bien peu de SHS. Le sixième défi tel qu'il existe désormais, consacré essentiellement aux SHS, apparaît lui-même comme manquant de clarté, sans cohérence intellectuelle, fait pour l'essentiel de résidus du programme-cadre précédent difficiles à coordonner.

L'affaiblissement de ce budget a eu de plus pour effet négatif de faire tomber le taux de succès des candidatures de 18 % environ à 9 %, et parfois encore moins dans certains programmes du défi⁴, ce qui ne peut que décourager les éventuels candidats. Il faut donc dire ici que la politique française, en soutenant une « intégration » qui s'est révélée être un saupoudrage, sans exiger qu'un grand défi soit spécifiquement consacré aux SHS, a été un échec pour elles dans leur ensemble.

Dans une note publiée par l'Alliance ATHENA (Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales), Olivier Bouin⁵ dresse un bilan de la participation des acteurs français en SHS au sixième défi sociétal, « *Europe in a changing world – inclusive, innovative and reflective societies* »,

4. Une note de l'EASSH de novembre 2016 signale pour les appels SHS de 2014 et 2015 du « défi 6 » un taux de succès tombé à 2 %, ce qui est un véritable problème.

5. Olivier Bouin, *Étude des performances françaises en SHS au terme de la première année du programme Horizon 2020*, Paris, Alliance ATHENA, 2015, 19 p.

dont le budget représente environ 1 % du total de celui de Horizon 2020. Les chiffres pour les premiers appels à projets (période 2014-2015) sont éloquentes :

- ◇ aucun coordinateur français ne figure parmi les 58 projets lauréats, dont il faut savoir qu'ils sont nécessairement coopératifs, associant plusieurs partenaires européens ;
- ◇ il n'y a de partenaires français dans les projets lauréats (qui mobilisent nécessairement leurs partenaires dans toute l'Europe) que dans 36 % d'entre eux, et une analyse plus fine montre que les carences sont particulièrement nettes s'il s'agit de projets dits « YOUNG » qui concernent avant tout la sociologie ;
- ◇ la part des financements reçus par les partenaires français est de 4,3 % sur les 117 millions d'euros attribués, soit 5,1 millions d'euros, ce qui constitue un pourcentage très faible ;
- ◇ si le CNRS (quatre participations), la FNSP – c'est-à-dire Sciences Po – (deux participations) et l'IRD (deux participations) tirent leur épingle du jeu, il n'y a que quatre universités françaises partenaires : TSE (Toulouse School of Economics), l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'université de Cergy-Pontoise et Aix-Marseille Université, pour un financement global de 600 000 euros.

Enfin, Olivier Bouin note qu'un tiers des partenaires français aux projets lauréats sont non pas des équipes universitaires, mais des sociétés de conseil spécialisées.

Un bilan partiel peut être tiré de ces premières indications : les chercheurs français en SHS, dans l'ensemble, manquent d'ardeur s'il s'agit de participer à des projets européens coopératifs ; ils sont moins que d'autres impliqués comme partenaires dans de tels projets, et y assurent encore moins un rôle de coordinateur. Ce constat peut de plus être apprécié

à l'aune des résultats d'ensemble de la participation française au programme-cadre précédent (le septième), où la France apparaissait pour les SHS en quatrième position européenne ; non seulement pour sa contribution budgétaire, mais aussi et surtout s'il s'agit du nombre et des succès des chercheurs, là où elle se trouve aujourd'hui dans le cadre du programme Horizon 2020 en septième position, ce qui constitue un véritable effondrement, derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique et l'Espagne⁶.

B. Performances françaises en SHS à l'European Research Council⁷

L'European Research Council (ERC) finance depuis 2006 des projets de recherche ambitieux, portés individuellement par des chercheurs. Les candidatures sont examinées par des pairs, au sein de panels (six pour les sciences humaines et sociales), sans qu'il y ait de thèmes prédéterminés – la recherche est exclusivement *bottom-up*. Un conseil scientifique constitué de 22 membres a pleine autorité sur la stratégie de financement et sur l'évaluation, il est soutenu par une agence exécutive de la Commission, l'ERCEA. Les contrats ERC sont de quatre types : « *junior* » (« *Starting Grants* »), pour les plus

6. Voir European Commission, *Integration of Social Sciences and Humanities in Horizon 2020...*, rapport déjà cité, et sa seconde version actualisée, *Integration of Social Sciences and Humanities in Horizon 2020: Participants, Budget and Disciplines. 2nd Monitoring Report on SSH-flagged Projects Funded in 2015 under the Societal Challenges and Industrial Leadership priorities*, Bogdan Iustin Birnbaum, Philippe Keraudren, Tobias Strom et Theodoros Vavikis (éd.), Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2017, qui donne des chiffres aussi inquiétants pour la recherche française.

7. Précisons que nous avons été membre, puis président du panel SH2 (un des six panels en sciences humaines et sociales de l'ERC), et que nous sommes depuis 2014 membre du conseil scientifique de l'ERC.

jeunes chercheurs, jusqu'à 1 500 000 euros pour quatre ans, de consolidation (« *Consolidators Grants* »), pour ceux qui ont obtenu leur thèse entre sept et douze ans avant le dépôt d'un projet, jusqu'à 2 millions d'euros pour cinq ans, « *senior* » pour les chercheurs confirmés (« *Advanced Grants* »), jusqu'à 2 500 000 euros pour cinq ans, et « *Proof of Concept* », jusqu'à 150 000 euros, pour des projets qui visent à faire passer de la recherche à la commercialisation des innovations qu'elle a permis de faire naître⁸.

Les projets retenus permettent généralement à ceux qui les déposent de constituer une équipe de trois à cinq jeunes chercheurs, doctorants ou postdoctorants qui travailleront sous leur direction. Les lauréats peuvent se déplacer d'une institution à une autre avec leur contrat (qui assure également une rémunération substantielle à l'établissement qui l'accueille), et donc non seulement en confier la gestion initiale à l'établissement de leur choix, mais également en changer en cours de route. Enfin, insistons sur un point : l'ERC, en consacrant environ 17 % de son budget total aux SHS, est de très loin la principale source de financements européens pour la recherche en SHS.

Dans un article paru dans *Le Monde*⁹, nous avons déjà attiré l'attention sur les piètres performances de la recherche française en SHS à l'ERC, tandis que les universités britanniques obtenaient d'excellents résultats, attirant vers elles jusqu'à 60 % des candidats retenus dans les panels en SHS. De même, un document émanant du Point de contact national français (PCN), qui est chargé, en France comme dans d'autres pays,

8. Un programme « Synergie » a existé au début, a été supprimé, et devrait être relancé en 2018-2019.

9. Michel Wieviorka, « Sciences sociales, le déclin français », *Le Monde*, le 10 septembre 2012.

de diffuser l'information relative à l'ERC, dressait en 2014 un bilan préoccupant pour le 7^e programme-cadre (qui couvrait les années 2007-2013)¹⁰, soulignant la baisse constante, durant cette période, des dépôts de candidatures françaises en SHS par rapport au total des soumissions européennes, passant de 7,4 % du total des candidatures en 2010 à 4,1 % en 2013, ce qui mettait la France en sixième position derrière le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Espagne, alors même qu'elle se classait en quatrième position dans les autres disciplines. Ce rapport indiquait aussi que la tendance était surtout marquée pour les jeunes, avec 5 % seulement de candidatures en moyenne pour les « *Starting Grants* », pour 7,5 % pour les « *Advanced Grants* ». Il notait aussi que si le taux de participation était faible, celui des succès était par contre élevé, parfois même impressionnant.

Dans la note d'Olivier Bouin¹¹, des données plus récentes confirment cette image préoccupante :

- ◇ la part des bourses ERC accueillies dans les institutions françaises (que le lauréat soit français ou non, et appartenante ou non à une de ces institutions) est de 7 % pour les SHS, alors qu'elle est de 11 % pour les sciences de la vie et de 17 % pour les sciences physiques et de l'ingénieur ;
- ◇ cette part n'a effectivement cessé de décroître depuis 2007 ;
- ◇ les chiffres relatifs aux « *Advanced Grants* » (chercheurs confirmés) sont proches en SHS de ceux enregistrés dans les autres disciplines, et ce constat vaut pour l'ensemble de la période. Les chiffres sont insatisfaisants avant tout s'il s'agit des jeunes chercheurs, « *Starting Grants* » et « *Consolidator* »

10. Point de contact national ERC, *Bilan de la participation française aux appels ERC sous le Septième Programme-Cadre*, octobre 2014, 28 p.

11. Olivier Bouin, *Étude des performances françaises en SHS...*, *op. cit.*

Grants», et ce constat vaut pour l'ensemble des années d'existence de l'ERC ;

- ◇ certaines disciplines obtiennent des résultats satisfaisants, comparables à ceux des sciences « dures » : l'économie (panel SH1), les sciences cognitives et la linguistique (panel SH4), l'archéologie et nous ajouterons, de façon plus irrégulière, l'histoire (panel SH6). Ce constat vaut également pour les « *Starting Grants* » et les « *Consolidators Grants* ». Autrement dit, les disciplines les plus décevantes sont la sociologie (panel SH2), la géographie, la démographie et les sciences de l'éducation (panel SH3), la philosophie et les études culturelles (panel SH5), avec des chiffres qu'Olivier Bouin qualifie de « catastrophiques » (entre 2 et 5 %). Ces résultats ne veulent pas dire que les chercheurs français échouent en pourcentage plus important que d'autres : en fait, **leur taux de réussite est plutôt élevé, le problème est bien la faiblesse de la participation aux concours que constituent ces panels, et donc le petit nombre de candidats** ;
- ◇ un très petit nombre d'établissements concentre la très grande majorité des boursiers ERC. Le CNRS accueille 32 % d'entre eux¹², TSE (Toulouse School of Economics où travaille le prix Nobel Jean Tirole) 13 %, la FNSP 12 %, l'EHESS 6 % et l'ENS et PSE (Paris School of Economics) chacune 5 %¹³ ;

12. La plupart des chercheurs en SHS qui relèvent du CNRS travaillent dans des centres de recherche installés dans d'autres institutions, universités, Écoles comme l'EHESS, l'EPHE ou Normale Sup', etc., sous la forme en particulier d'unités mixtes de recherche (UMR).

13. Ces chercheurs sont pour la plupart attirés par la renommée, l'excellence et la qualité de l'accueil du Centre qui les accueille, ce qui est le cas à l'évidence à Toulouse.

- ◇ les universités sont peu nombreuses à accueillir en tant que telles des bourses ERC en SHS, alors qu'elles en accueillent dans d'autres disciplines ;
- ◇ les boursiers étrangers sont peu nombreux, une dizaine, à choisir une institution française pour les accueillir (le CNRS, TSE), ce qui tranche par rapport au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Les grandes universités dans ces pays, parfois aussi dans d'autres, sont très actives, et savent attirer vers elles les boursiers qui initialement souhaitaient travailler en France¹⁴.

Un bilan partiel peut là aussi être tiré de ces chiffres, sur trois registres distincts. Premièrement, les chercheurs français hésitent à concourir pour une bourse européenne : le problème, qui ne se rencontre pas dans d'autres disciplines que les SHS, concerne avant tout les jeunes générations – ce qui à première vue semble étonnant, nous y reviendrons. Ensuite, les disciplines des SHS sont inégalement concernées : en économie, linguistique, et archéologie, les résultats français sont comparables à ceux qu'obtiennent les chercheurs dans d'autres disciplines scientifiques, il n'en est pas de même pour la sociologie, l'ethnologie et l'anthropologie, la démographie, la philosophie, les études culturelles et les sciences de l'éducation. En histoire, les résultats sont contrastés, avec des hauts et des bas, et des variations selon les années. Enfin, la France exerce une attractivité moindre que d'autres pays européens, à commencer par le Royaume-Uni et les

14. Ainsi, à l'inverse, deux lauréats ayant choisi initialement l'EHESS, un allemand et un italien, ont-ils finalement rejoint l'université de Warwick pour le premier et celle de Venise pour le second : dans les deux cas, il leur était offert un poste universitaire stable s'ils posaient leur bourse dans ces établissements, ce que les règles et règlements français comme ceux de l'EHESS ne permettent pas, en tout cas s'il s'agit de prendre une décision rapide.

Pays-Bas, dont les établissements d'enseignement supérieur et de recherche attirent nombre de boursiers : le problème est aussi institutionnel, nos universités et grands établissements sont apparemment moins capables ou désireux d'attirer les lauréats ERC.

C. Les actions Marie Skłodowska-Curie

Les actions de mobilité internationale rendues possibles par le programme couramment dit « Marie-Curie » comportent le soutien à des réseaux de recherche, des échanges de personnel, le financement d'opérations de formation associées à la mobilité internationale, et surtout des bourses individuelles, pour l'essentiel d'une durée de un ou deux ans (beaucoup moins nombreuses, les « chaires Marie-Curie » d'une durée de trois ans ont été supprimées en 2014).

Ces bourses, obtenues à l'issue d'un concours, sans condition de titre, mais pour des candidats ayant déjà une expérience minimale de la recherche (quatre ans), permettent à de jeunes chercheurs, mais aussi à d'autres, chevronnés, parmi les meilleurs, de séjourner dans de bonnes conditions dans un centre de recherche étranger, éventuellement en entreprise. Elles peuvent aussi servir à la réintégration de chercheurs ayant séjourné dans des pays tiers, hors Europe. Elles sont un facteur important de socialisation à une vie scientifique autre que celle du pays d'origine, et d'inscription dans des réseaux internationaux.

Nous ne disposons pas pour ces bourses de données aussi précises que celles qui viennent d'être évoquées à propos de l'ERC. Les bourses Marie-Curie concernent toutes les disciplines, et les chiffres disponibles ne distinguent pas les SHS, même si les candidatures qui en relèvent semblent nombreuses, mais on peut considérer sans risque d'erreur majeure

que les informations disponibles valent pour ces disciplines, au moins autant que pour les autres.

Entre 2007 et 2014, la France, toutes disciplines confondues, a bénéficié, pour des bourses Marie-Curie essentiellement « entrantes » (mobilité vers notre pays) de 453 millions d'euros (pour quelque 65 millions d'habitants) alors que le Royaume-Uni, avec un nombre d'habitants comparable (63 millions d'habitants en 2013) obtenait plus du double, et que les Pays-Bas, avec 320 millions (pour quelque 16 millions d'habitants), le Danemark (154 millions pour une population de 5 millions d'habitants) ou la Belgique (185 millions pour 11 millions d'habitants) recevaient beaucoup plus proportionnellement, si on considère leur poids démographique.

De plus, si on compare au nombre de boursiers étrangers venant en France, les chercheurs français sont bien moins nombreux, en SHS, à candidater pour une bourse Marie-Curie qui les fera vivre à l'étranger sur une longue période.

Ainsi, un établissement comme l'EHESS accueille régulièrement des boursiers Marie-Curie étrangers, plusieurs chaque année, mais avec de réelles difficultés de gestion pour les recevoir convenablement. Les règles fiscales et administratives sont contraignantes, souvent elles diffèrent et se télescopent selon que l'on considère le niveau européen ou le niveau national français, et il faut du personnel bien formé et en effectif suffisant pour accompagner les lauréats, les outils de gestion n'ayant pas été formatés pour ce type de financement, etc. **On notera ici que ce qui est problématique pour certaines disciplines et donc plus particulièrement pour certains établissements ne l'est pas pour d'autres, ce qui signifie qu'il existe bien un problème spécifique aux SHS, et plus précisément à certaines d'entre elles.**

Par ailleurs, les boursiers Marie-Curie « sortants », qui vont de l'EHESS vers l'étranger, sont peu nombreux (moins d'un

par an en moyenne), et il s'agit généralement d'étrangers. Les candidats français non seulement sont rares, mais, de surcroît, ils ne savent pas préparer des dossiers de candidatures aussi bien que leurs homologues d'autres pays. Le plus souvent, ils ne maîtrisent pas les règles, implicites et explicites, et ne savent pas se présenter, se « vendre », montrer par exemple qu'ils connaissent une littérature internationale, bien au-delà des auteurs français.

Les témoignages que nous avons pu recueillir, sans nous autoriser à quantifier ce constat, indiquent là aussi quelques difficultés ou réticences à accueillir des boursiers Marie-Curie dans les établissements français, avec néanmoins des résultats dans l'ensemble convenables. Ils renforcent l'image d'un faible engagement « sortant » de la part des chercheurs français.

Si l'on généralise ce bilan encore partiel, il confirme l'**image d'un engagement sinon international du moins européen limité de la part des chercheurs français.**

II. Les autres modalités d'internationalisation des SHS françaises

La participation des SHS françaises à la vie internationale de leurs disciplines ne se limite pas aux réponses aux appels d'offres européens. Elle revêt bien d'autres formes.

A. Congrès, forums et instances internationales

Il n'existe pas à notre connaissance d'étude synthétique et chiffrée qui permettrait d'apprécier la présence des SHS françaises dans les grandes arènes que sont les congrès et les forums disciplinaires (associations internationales de sociologie, d'anthropologie, etc.), ou pluridisciplinaires (Unesco par exemple) – ainsi, d'ailleurs, que dans les congrès de puissantes organisations nationales étrangères, américaines notamment, dont l'audience est de fait planétaire. Pourtant tous les témoignages convergent, confortant ce qui a pu être dit des différences entre disciplines dans les résultats à l'ERC : la présence française est rare, voire exceptionnelle parmi les responsables scientifiques de ces associations et de ces organisations quand il s'agit de la sociologie, et d'autres disciplines évoquées plus haut comme peu performantes dans les panels de l'ERC, à la différence notamment de l'économie, de certains secteurs de la linguistique, ou de la science politique : Sciences Po Paris

obtient de bons résultats dans les classements internationaux, elle est quatrième en 2016 au QS¹. De même, en économie, on dispose de *rankings* très complets, qui témoignent de la bonne santé de la recherche française, avec en particulier les Écoles d'économie de Paris et de Toulouse parmi les dix premiers établissements ou départements du monde (classement RePEc/IDEAS).

Souvent, ce n'est pas tant la faible présence qui fait problème, que la perte d'influence : ainsi, alors même que ce sont des chercheurs français qui ont créé l'Association internationale de linguistique appliquée, il n'y avait plus guère de chercheurs français de cette sous-discipline lors de son dernier congrès.

La présence de la recherche française en SHS à l'Unesco et donc, aussi, son influence n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient du temps où Claude Lévi-Strauss présidait l'International Social Science Council, ou bien publiait ses célèbres *Race et histoire* (1952), puis, controversé, y compris au sein de l'Unesco, *Race et culture* (1971). Ce n'est d'ailleurs qu'en octobre 2016 qu'y a été installé un Comité français pour les sciences humaines et sociales². Les chercheurs français ayant participé au volumineux *Rapport mondial sur les sciences sociales 2016* de l'Unesco se comptent sur les doigts d'une main, et il en était de même pour son édition 2013. De même, il n'y a que peu de chercheurs français en SHS au sein de

1. Le classement mondial des universités QS (du nom de Quacquarelli Symonds, qui l'édite) classe chaque année les universités. Il est l'un des trois classements les plus réputés, avec ceux de Shanghai et du *Times*.

2. Ce comité est placé sous ma présidence, et sous la vice-présidence de Nancy Green et de Jérôme Ferret. Il comporte plus d'une trentaine de chercheurs, avec une réelle parité hommes/femmes, et une grande diversité de disciplines, d'appartenance institutionnelle et d'âge.

l'Académie européenne, et encore moins si l'on considère ses instances dirigeantes.

À ce stade de nos observations, il faut dire que notre constat ne signifie pas nécessairement une faible mobilité générale des chercheurs français, une participation limitée à la vie scientifique internationale, ou une attractivité en chute de notre pays pour les chercheurs étrangers : il indique surtout que **la France, pour une partie des SHS, et pour certaines institutions plus que d'autres, ne participe pas des logiques d'internationalisation dominantes, celles que l'on qualifie parfois d'anglo-saxonnes, et où beaucoup voient une forme d'hégémonie intellectuelle nord-américaine, qu'il s'agisse des programmes européens, qui sont pourtant une spécificité du vieux continent, ou de diverses activités scientifiques internationales.**

Mais il existe d'autres modalités de vie internationale que celles qui viennent d'être évoquées.

Les chercheurs étrangers sont nombreux à venir en France, pour des colloques, des conférences, des invitations pour des séjours de courte ou moyenne durée (un mois). Des progrès sensibles ont été apportés avec la création des Instituts d'études avancées³, qui accueillent actuellement chaque année plus de 120 chercheurs étrangers de haut niveau pour des séjours d'une durée moyenne d'un peu moins d'un an, ou avec celle du Collège d'études mondiales de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH)⁴, qui propose depuis 2011 une vingtaine de chaires à des chercheurs, français ou étrangers, qui créent autour d'eux une puissante dynamique scientifique

3. À Paris, Marseille, Nantes et Lyon et, par la suite, à Toulouse et Strasbourg. Créé en 2008, le Réseau français des IEA (RFIEA) les accompagne dans leur développement. Pour des précisions sur le réseau, voir le site <<http://rfiea.fr>>.

4. Pour des précisions, voir le site <<http://www.fmsch.fr>>.

internationale basée à Paris. De même, les deux panels de la FMSH, «International Panel on Social Progress» (IPSP) et «International Panel on Exiting Violence» (IPEV), assurent une démarche coopérative internationale, où des chercheurs étrangers et français – trois cents pour le premier, deux cents pour le second – travaillent et publient de concert. Le CNRS, pour sa part, s'est engagé dans une politique d'internationalisation des SHS qui comporte notamment :

- ◇ un programme en faveur des doctorants, avec chaque année depuis 2012 quatre bourses de trente-six mois pour un séjour de vingt mois à l'étranger dans une unité de recherche française. La demande est croissante : de 21 dossiers reçus en 2012 à 113 en 2015 ;
- ◇ la création d'une unité mixte de service (UMS) « Structuration et internationalisation des sciences humaines et sociales » ayant pour tutelles le CNRS et la FMSH pour assurer le soutien du Réseau national des MSH et celui du Network for Internationalizing Advanced Studies (NEFIAS), qui a produit la plate-forme FUNDIT qui sera présentée plus loin ;
- ◇ le soutien aux candidatures à des appels d'offres ERC (un soutien qui n'est pas limité aux membres des unités du CNRS) : en 2016, 13 chercheurs ont reçu 7 000 euros chacun, pour 2017, 120 000 euros sont disponibles, qui permettront d'attribuer de 5 à 7 000 euros à une vingtaine de chercheurs environ ;
- ◇ et diverses autres modalités de soutien à la mobilité internationale.

De telles initiatives, dont on trouve le pendant, à leur échelle, dans des institutions comme l'EHESS ou l'EPHE, et, de façon plus limitée, dans quelques universités, témoignent d'un début de prise de conscience des carences du système français. Apparues le plus souvent dans les années 1990

et 2000, et s'étant dotées elles aussi d'un réseau national⁵, les 23 Maisons des sciences de l'homme peuvent également jouer un rôle international, et certaines d'entre elles ont la capacité de l'assurer. Les chercheurs étrangers qui séjournent dans de telles institutions irriguent le tissu universitaire qui les environne.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et les Communautés d'universités et établissements (COMUE) qui les regroupent, commencent à se doter de cellules de veille et d'accompagnement qui aident les enseignants-chercheurs à préparer et à déposer des dossiers de candidature à des bourses européennes ayant quelque chance d'aboutir. Mais tout ceci est loin d'avoir la densité et l'efficacité des services spécialisés qui existent dans quelques grandes universités étrangères, notamment britanniques.

Les chercheurs français sont aussi nombreux à s'inscrire dans des réseaux internationaux, et à relever de communautés partageant leur spécialité. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont pratiquement tous une politique internationale, développant des relations privilégiées avec certains pays ou certaines régions, ou avec d'autres établissements à l'étranger. Ils assurent par exemple le fonctionnement d'ateliers bilatéraux dans des universités étrangères, organisent des universités d'été ou des programmes particuliers très ouverts. Ils attirent de nombreux étudiants étrangers, forment des docteurs qui viennent du monde entier, développent des accords de cotutelle pour les thèses.

À l'étranger, la présence institutionnelle de la France en SHS est inégale mais visible, bien plus que pour d'autres

5. Voir, pour plus de précisions, le site web du Réseau national des Maisons des sciences de l'homme : <<http://www.msh-reseau.fr>>. La toute dernière création est celle, en décembre 2016, du Pacifique.

pays, avec notamment des institutions et des Écoles prestigieuses, telles la Casa de Velazquez de Madrid, ou l'École française d'Extrême-Orient, ou encore les Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE). Nombreux sont les chercheurs relevant de l'IRD ou du CNRS que leurs objets obligent à travailler en dehors de la France. Tout n'est donc pas négatif pour la France dans ce paysage, qui est relativement différencié, le CNRS, l'IRD, l'INSERM, et quelques établissements d'enseignement supérieur et de recherche étant sur ces enjeux beaucoup mieux placés que la plupart des universités.

Les IFRE ou UMIFRE (selon la terminologie du CNRS qui, depuis un accord-cadre de 2007 l'associant avec le ministère des Affaires étrangères, les considère comme des unités mixtes – dans le langage courant, on parle indifféremment d'UMIFRE ou d'IFRE) sont des institutions de recherche, 27 actuellement⁶, qui accueillent, pour un an et jusqu'à quatre ans généralement, des chercheurs qui contribuent ainsi à la « diplomatie d'influence » chère au ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI). Au départ, dès la fin du XIX^e siècle, il s'agissait de soutenir l'archéologie – un domaine où la présence à l'étranger demeure un des fleurons de la recherche française, avec un soutien constant du MAEDI dont en particulier la prestigieuse et efficace Commission des fouilles gère un budget certes en baisse, mais néanmoins conséquent (de l'ordre de 2 millions d'euros). Après la Seconde Guerre mondiale, les créations d'IFRE se sont diversifiées, notamment pour accompagner par des activités scientifiques la diplomatie française en période d'indépendances et d'intérêt pour le « tiers-monde ». Il y est possible de préparer un concours international et, plus généralement,

6. Pour la liste des UMIFRE, et diverses autres indications, voir le site <<http://www.ifre.fr>>.

de développer une vie scientifique à l'étranger. Signalons que trois ou quatre UMI (unités mixtes internationales) du CNRS (qui ne relèvent pas des UMIFRE) pourraient jouer un rôle comparable.

Les UMIFRE font vivre localement, dans les pays où elles sont installées, une vie scientifique qui mobilise des chercheurs français, dont la plupart relèvent du CNRS ou sont des universitaires bénéficiant d'une délégation du même CNRS, invités sur la base d'un projet. Elles accueillent également des collègues étrangers, des chercheurs postdoctoraux et des doctorants, ainsi que des chercheurs de passage : en 2015, 146 chercheurs, 244 doctorants, 180 partenaires locaux, ce qui, année après année, crée des réseaux et des liens internationaux que vient renforcer la publication régulière, depuis 2014, des *Cahiers des IFRE*. On notera l'érosion lente mais bien réelle des budgets des UMIFRE depuis une dizaine d'années – environ 25 % en moins au cours des cinq dernières années en moyenne, le budget consolidé était d'environ 25 millions d'euros pour 2016⁷ – et plutôt que de nous interroger sur l'absence d'une politique scientifique centralisée pour les UMIFRE, nous constaterons que chacune d'entre elles développe une action qui tient compte du contexte local et régional de son implantation. On pourra regretter qu'il semble impossible de créer de nouvelles UMIFRE, et le regret sera d'autant plus vif à propos de certains pays où se posent de grandes questions qui mériteraient ce type d'investissement scientifique.

De façon très générale, les budgets destinés à accompagner la diplomatie intellectuelle et scientifique d'influence de la France ne correspondent que de plus en plus difficilement à ce

7. Ce qui représente 5,7 millions d'euros et 83 ETP (équivalents temps plein pour des emplois de directeurs, de personnels administratifs et de chercheurs) pour le MAEDI et 846 000 euros et 64 ETP pour le CNRS.

qui est une grande ambition intellectuelle et diplomatique. Par exemple, celui du Centre de civilisation française et d'études francophones en Pologne (CCFEF), dont Michel Foucault fut le premier directeur en 1958, est passé pour des activités de diffusion de la recherche française de 60 840 euros en 2011 à 38 500 euros en 2016.

Mais on dira aussi, nettement, que malgré des budgets presque partout à la baisse, le MAEDI continue à jouer, seul ou en partenariat, notamment avec le CNRS, directement depuis Paris, ou sur le terrain, à travers ses postes et ses instituts à l'étranger, un rôle exceptionnel, qui n'a son pareil dans aucun autre pays, qu'il s'agisse d'inviter des chercheurs français à l'étranger, de faire vivre une vie scientifique locale ou régionale, d'aider à la traduction d'ouvrages en SHS, ou de soutenir des institutions.

Il existe pour la participation à une vie scientifique internationale de nombreuses collaborations, des réseaux. Et si problème il y a, au delà des aspects budgétaires, c'est plus de l'ordre du retard, ou d'un décalage culturel, peut-être, que d'une impossibilité structurelle ou du fait du manque de structures. Peut-être faut-il penser que la globalisation de la vie scientifique sous hégémonie linguistique et scientifique anglo-saxonne va dans le sens d'un affaiblissement relatif de l'influence ou de la présence française, et s'interroger : les difficultés de la France en SHS, quelles que soient les nuances apportées à ce diagnostic, tiennent-elles plutôt à l'hégémonie croissante de la langue et de la culture scientifique anglo-saxonne, ou plutôt à une sorte de dilution dans un paysage où désormais de nombreux pays participent à la production de connaissances alors même que le notre est un des rares à avoir inventé et développé initialement ces disciplines ? Ne faut-il pas conjuguer ces deux hypothèses qui ne s'excluent pas ? Nous avons commencé en fait à voir, et nous le verrons

plus loin encore mieux, qu'il faut aussi et surtout analyser les sources proprement françaises des difficultés présentes.

L'évolution récente des systèmes de diffusion des publications conduit elle aussi à examiner la position de la France. La diffusion numérique est en cours de généralisation et une politique résolument internationale est ici possible, sans peut-être qu'il soit nécessaire de constituer un groupe ou une maison d'édition d'envergure elle-même internationale, comparable aux grandes presses américaines, britanniques ou néerlandaises, ce qui aujourd'hui n'existe pas. Il y faut des ressources humaines, financières et techniques. Mais les modalités contemporaines de la diffusion des connaissances se heurtent en France à des logiques traditionnelles ou classiques qui ne sont pas toujours adaptées au monde contemporain, et en tout cas qui lui préexistent, et sont toujours susceptibles par conséquent d'y résister.

La question du financement de la recherche est cruciale. Or le système de financement et d'organisation de la recherche est en France porteur d'ambiguïtés. Ainsi, l'existence d'une Agence nationale de la recherche (ANR), qui pourtant n'a pas toujours consacré des moyens importants aux SHS, peut, en le finançant directement, permettre à un chercheur de se dispenser d'entrer dans une logique de compétition internationale ou européenne pour obtenir des financements. Il y a peut-être même là une explication qui mériterait un examen approfondi : il y a eu plus de candidats français à l'époque du 7^e programme-cadre, et surtout, proportionnellement, à ses débuts, qu'ensuite et pour Horizon 2020, or c'est récemment, dans le contexte de la préparation d'Horizon 2020 que l'ANR s'est véritablement déployée en France, devenant une priorité aux yeux de chercheurs préférant la concurrence nationale

à celle des appels d'offres européens. Par ailleurs l'existence de possibilités de financement régionales voire locales – Ville de Paris par exemple – ou médiatiques – le Prix « Le Monde de la recherche » – apporte des gratifications et des soutiens qui n'ont pas toujours la solidité et la légitimité académiques pour distinguer l'excellence, et aboutissent à dispenser les ressources sur des bases autres que nécessairement, exclusivement et proprement scientifiques.

Le fonctionnement de l'ANR, qui aujourd'hui a mis en place un dispositif de rattrapage pour les candidats ayant échoué de peu à l'ERC, pose un problème supplémentaire : cette agence de financement a-t-elle pour vocation ce type d'activité? On notera que les dispositifs de l'ANR pour les SHS se sont beaucoup rapprochés de ceux des programmes européens, ce qui affaiblit l'argument selon lequel les résultats décevants de la recherche française dans Horizon 2020 s'expliqueraient par les difficultés administratives et la complexité des procédures que rencontrent les candidats dans la préparation de leurs dossiers.

Un bilan là encore très partiel peut être proposé ici : la présence internationale française en SHS, et l'attractivité de la France, tout en semblant manquer de dynamisme, ne sont pas nécessairement en déclin, mais transitent par d'autres modalités que celles qui se mettent en place ou se développent à l'échelle de l'Europe et du monde depuis une vingtaine d'années.

B. *Publish or perish*

Les chercheurs français publient beaucoup, y compris au niveau international. Le CNRS a pu nous fournir des chiffres tirés de la plate-forme RIBAC qui sont éloquentes.

La part des publications en anglais des chercheurs CNRS pour 2013, 2014 et 2015 est pour chacune de ces années légèrement supérieure à 40 %. La proportion des articles publiés en 2015 par des chercheurs CNRS dans les grandes revues du domaine oscille entre 50 et 80 % selon les disciplines, elle est en moyenne de 62 %, et la proportion de ces articles cosignés avec au moins un chercheur étranger, très variable selon les disciplines (de 2,4 % en religion et théologie, à 75 % en anthropologie biologique), est en moyenne de 22,5 %.

Il est rare que des chercheurs français siègent dans les comités de rédaction et autres instances éditoriales des grandes revues internationales se consacrant à telle ou telle discipline des SHS, et surtout des principales d'entre elles. Mais ce n'est qu'un aspect d'une question beaucoup plus large, celle de la publication scientifique en SHS. Et ici, il faut prendre la mesure des formidables transformations des systèmes internationaux d'édition scientifique depuis une vingtaine d'années pour apprécier correctement l'internationalisation des SHS françaises.

Pour un chercheur, publier est vital : c'est ainsi qu'il fait connaître les résultats de son travail, c'est ainsi, également, qu'il peut être évalué par ses pairs. La qualité et le nombre de ses publications sont déterminants dans sa trajectoire, et comme dit depuis très longtemps une formule bien connue : « *publish or perish* » – certains ajoutent, mais certainement pas dans toutes les sciences sociales françaises « ... *in English* ».

Avec Internet, ce principe demeure d'actualité, mais sa mise en œuvre s'est considérablement modifiée. Aujourd'hui, des indicateurs mesurent le rayonnement des chercheurs, individuellement, des institutions, des revues, des sites ou des blogs, des pays. Ils les classent, ce sont les *rankings*, et permettent des comparaisons, dans le temps et dans l'espace. La bibliométrie est devenue un enjeu décisif en même temps qu'une branche

du savoir. Un immense débat s'est mis en place à propos de l'*open access*, l'accès libre aux publications, et qui concerne aussi les modèles économiques de l'édition : qui finance les publications si elles doivent être en accès libre, et comment ? La puissance publique ? Les laboratoires ? Les bibliothèques ? Les ressources dérivées de l'usage des données fournies par les publications ? La publicité ?

Le modèle scientifique dominant dans les sciences, en général, est celui de l'article publié dans une revue internationale à comité de lecture, mais dans certaines disciplines des SHS, publier un ouvrage demeure important – on parle alors généralement de « monographies ». Et s'il s'agit des SHS françaises, on constate deux faiblesses principales.

La première est linguistique – nous reviendrons plus loin sur la prééminence contemporaine de la langue anglaise. La langue française ne permet pas un rayonnement international comparable à celui de l'anglais, ce que les indicateurs traduisent directement, même s'ils n'accordent pas l'exclusivité à cette dernière langue. Il existe des index régionaux, par exemple au Brésil, et la tentation existe pour la France de construire des indicateurs des citations et des publications exclusivement francophones, comme l'a envisagé un temps l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui a depuis abandonné un projet qui aurait été source d'enfermement et de protectionnisme. Signalons au passage, à propos de l'AUF, qu'elle apporte un appui non négligeable à des manifestations scientifiques internationales en SHS.

La deuxième faiblesse française concerne les circuits de diffusion de la production scientifique en SHS. Il s'agit non pas de cesser de diffuser de l'imprimé, mais surtout de tenir compte des immenses possibilités qu'offre désormais l'entrée dans l'ère numérique – une entrée qui s'est faite sous hégémonie linguistique anglaise.

La question des revues est à bien des égards indissociable de celle de la langue, et on notera ici qu'il existe des soutiens à la traduction d'articles écrits en français vers l'anglais – 5 grandes revues des SHS en bénéficient de la part du CNRS.

Avec le numérique, la diffusion est aujourd'hui d'emblée planétaire et immédiate. Les acteurs qui l'organisent sont des nouveaux venus, parfois aussi d'anciens éditeurs qui se sont reconvertis. Pour un chercheur, la « découvrabilité » de ses écrits est vitale et ne se limite pas aux lecteurs de l'édition classique. Or la France est peu présente s'il s'agit de la diffusion numérique de l'écrit en SHS au niveau international et déjà, en amont, la multiplicité des revues liées exclusivement à un centre, un petit milieu intellectuel, voire une chapelle, n'arrange rien. Peu nombreux sont les acteurs français de l'édition, numérique ou mixte, numérique et classique, qui participent aux rencontres internationales, et à la réflexion à cette échelle, par exemple sur l'*open access*. En dehors de grands portails qui ont pour vocation la numérisation du patrimoine imprimé français (Gallica et Persée), la France dispose de deux plateformes principales, CAIRN et OpenEdition pour offrir aux lecteurs un accès à la production scientifique contemporaine, et donc aux publications, revues et livres.

OpenEdition promeut l'*open access*, ce qui lui assure un certain avantage sur CAIRN au niveau international, et lui permet de diffuser des jeunes « champions », créés à l'ère numérique, tels *VertigO* (publié en français depuis Montréal), *Cybergeo* (créé à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et publié en français et en anglais), *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* (trilingue français, anglais et espagnol) – cette revue doit être considérée comme exemplaire compte tenu de son ouverture aux trois grandes langues qui sont les siennes. Pour appuyer ce type de publication, OpenEdition a développé un modèle économique innovant, le programme OpenEdition Freemium,

remarqué à l'étranger, qui permet aux bibliothèques de soutenir financièrement l'édition en *open access* et surtout d'en promouvoir gratuitement les livres et les revues auprès de leurs lecteurs, enseignants, chercheurs et étudiants. Un nombre croissant de bibliothèques à l'étranger adhère à OpenEdition Freemium, parmi lesquelles celles de prestigieuses universités comme Harvard, Yale ou Berkeley. Mais une telle politique présente un coût, et OpenEdition a besoin de financements extérieurs et de subventions pour se développer. Or les règles et les principes de fonctionnement des institutions qui pourraient être susceptibles de les assurer, telle l'ANR qui gère le financement de son Équipement d'excellence, sont en fait à bien des égards inadaptés.

Le modèle économique de CAIRN diffère de celui d'OpenEdition. Créée au départ exclusivement pour des revues par quatre maisons d'éditions, dont une belge, et en en diffusant aujourd'hui quelque 450, la plate-forme CAIRN diffuse aujourd'hui des magazines (*Alternatives économiques, Sciences Humaines* notamment) et environ 7 000 ouvrages, de recherche, d'érudition, mais aussi de vulgarisation. Pour les revues, CAIRN propose trois formules. Ce peut être la diffusion intégrale en *open access* (une trentaine d'entre elles, le plus souvent portées par des institutions ou des administrations, comme *Informations sociales* de la CNAF). Ce peut être la diffusion exclusivement en accès payant (une trentaine de revues là aussi, dont *Le Débat, Les Temps Modernes, Esprit, Commentaire, Critique*), le paiement étant assuré par des institutions, et notamment des bibliothèques qui sont abonnées soit à l'ensemble des publications, soit à des « bouquets » plus limités. Enfin, pour une majorité de revues, CAIRN propose une formule intermédiaire, l'abonnement étant payant mais les livraisons plus anciennes étant en *open access*, c'est ce qu'on appelle le principe de la « barrière mobile », qui fixe à un, deux

ou trois ans depuis la date de publication, en général, la limite entre l'accès payant et la gratuité.

Pour mesurer l'impact international des deux plateformes, il faut des indicateurs distincts, puisqu'elles fonctionnent selon des modèles différents, ce qui rend difficile la comparaison. OpenEdition se veut directement compétitive avec les grandes plateformes en langue anglaise, et se mobilise pour obtenir les soutiens publics qui lui permettraient d'apporter une contribution française significative dans la structuration mondiale de l'édition numérique et la mise en place d'indicateurs adaptés aux SHS – des disciplines dont les lecteurs ne sont pas seulement des chercheurs et des étudiants, mais aussi un large public non spécialiste dont on peut mesurer l'intérêt en constituant des indicateurs de citations portant sur celles que l'on peut repérer ailleurs que dans les revues scientifiques, dans les réseaux sociaux par exemple. Mais la puissance publique ne semble pas toujours capable ou désireuse d'accompagner efficacement le développement international d'OpenEdition. Ainsi, alors qu'il existe un index de référence mondiale, le Directory of Open Access Journals (DOAJ), créé en Suède (à l'université de Lund) avec une gouvernance internationale dominée par les pays du Nord et de l'Europe et anglo-américains pour évaluer la qualité des revues en *open access*, un projet comparable pour les livres scientifiques en SHS, le Directory of Open Access Books (DOAB), se développe sous l'impulsion d'OpenEdition (et de son partenaire néerlandais OAPEN). Les dirigeants d'OpenEdition, inquiets, notent qu'ils ne parviennent pas à obtenir les soutiens publics nécessaires à leur engagement non pas tant en raison du manque de fonds que du fait de règles contraignantes, voire paralysantes, qui en régissent la dépense – des règles totalement inadaptées au montage de partenariats internationaux. OpenEdition diffuse par définition dans le monde

entier, avec une forte fréquentation du portail aux États-Unis et en Allemagne, où ses résultats seraient supérieurs à ceux de CAIRN. Dans l'ensemble, il semble qu'elle ait une avance réduite sur CAIRN, avec des résultats internationaux (nombre de consultations des articles en ligne) souvent du même ordre.

CAIRN, qui ne compte pratiquement pas sur des subventions directes, mesure son impact en considérant le nombre d'institutions et surtout de bibliothèques universitaires étrangères s'abonnant à ses bouquets. En 2016, CAIRN comptait 473 licences (abonnements) en Europe, 107 en Amérique du Nord, 175 en Afrique, 36 en Asie, ce qui indique une présence non négligeable, avec des progrès sensibles au cours des dernières années. Toutes les universités francophones dans le monde sont abonnées aux bouquets de CAIRN, et 18, non francophones, sur les 25 meilleures universités du classement du *Times Higher Education*. CAIRN, tout comme OpenEdition, mesure aussi le trafic, c'est-à-dire les consultations des articles des revues qu'elle diffuse, et donc le nombre des téléchargements. Ce trafic provient à 90 % de lecteurs francophones, le reste est à la hausse, et a été multiplié par 6 entre 2013 et 2016 grâce à une politique active passant par des contacts directs avec des responsables de bibliothèques universitaires étrangères. Les chiffres disponibles indiquent que l'histoire, la philosophie et les sciences politiques sont plus demandées proportionnellement que d'autres disciplines.

On notera enfin qu'OpenEdition participe à la construction d'une infrastructure européenne pour l'édition et la diffusion numérique en *open access*, OPERAS, avec 19 partenaires implantés dans 9 pays. Coordinateur de deux projets européens Horizon 2020 pour soutenir le développement de cette infrastructure, OpenEdition est un acteur national qui se projette résolument à l'échelle du monde avec une vision stratégique au service de la recherche française en SHS.

Les SHS françaises, dans un monde où l'édition et la diffusion sont désormais numériques, sont toutes proportions gardées relativement peu présentes à l'échelle internationale, et les efforts qui sont faits par de rares acteurs, à commencer par OpenEdition et CAIRN, pour assurer une présence française dans la structuration internationale de l'édition et de la diffusion numériques ne sont pas suffisamment soutenus par la puissance publique. La publication, pour les chercheurs français, se fait essentiellement dans leur langue, l'espace éditorial est avant tout français, sinon francophone. En dehors de relations bilatérales, et malgré de timides progrès récents, l'Asie est presque terre inconnue pour les publications scientifiques françaises.

III. Un problème français ?

À quoi tient ce bilan qui, dans l'ensemble, fait apparaître de réelles carences ? Une analyse très générale peut insister sur l'évolution depuis les années 1970 de la vie intellectuelle, qu'il s'agisse de ses débats, des objets, ou des paradigmes et des modes d'approche.

Le monde n'est plus structuré par un conflit – la guerre froide – pas plus que ne l'est la société française – autrefois marquée par l'opposition centrale du mouvement ouvrier et des maîtres du travail. Les grandes catégories qui faisaient de la France un véritable phare et qui mobilisaient fortement l'univers des sciences humaines et sociales ont bougé, ou changé – la révolution, la décolonisation, le communisme, le marxisme, le tiers-monde, la dépendance, etc. –, et les SHS sont entrées dans une ère nouvelle. Elles se sont globalisées.

De nouvelles catégories se sont imposées, ou renouvelées – la globalisation, le transnationalisme, la subjectivité. L'exclusion, les inégalités et la précarité sociales ont semblé plus importantes que l'exploitation, et la critique du « nationalisme méthodologique », selon la belle expression du sociologue allemand Ulrich Beck, a fait flores ; de nouveaux objets sont apparus ; le numérique et Internet ont transformé aussi bien les méthodes et les objets de la recherche que la diffusion de ses

résultats. Le modèle français de l'intellectuel intervenant dans le débat public et la politique tout en ayant une reconnaissance éventuellement planétaire pour son activité scientifique, tel qu'il a pu connaître son heure de gloire, dans les années 1960 et 1970, bat de l'aile.

La recherche française était profondément identifiée aux grands problèmes et aux grands débats des années 1960 et 1970. Elle a pu dès lors avoir plus de difficultés que ses homologues d'autres pays, moins impliqués dans ces débats, à entrer dans l'ère nouvelle. Elle a pu aussi s'arc-bouter en quelque sorte sur des conceptions ne tenant pas compte de la mutation de son environnement mondial.

Ce qui met en lumière le caractère propre des disciplines des SHS, ou du moins de certaines d'entre elles, qui ici se distinguent d'autres sciences : les problèmes dont nous traitons concernent les SHS, spécifiquement, et assurément pas les sciences de la nature ou de la vie, ou les sciences dites « dures ».

Toutefois, aussi intéressante qu'elle soit, une explication centrée sur le mouvement mondial et national des idées ne suffit pas. L'analyse doit en effet aussi considérer d'autres registres, et d'autres pistes doivent être envisagées pour la compréhension de la situation présente.

A. La langue

Notre langue était dans le passé hégémonique dans la vie scientifique internationale – ce dont témoigne Immanuel Wallerstein évoquant l'évolution de l'Association internationale de sociologie depuis son troisième congrès, en 1959, jusqu'à 2014 : « Au départ, les langues officielles de l'AIS étaient l'anglais et le français. En 1959, le français était largement utilisé. Rares étaient les traductions, la plupart des participants pouvaient comprendre, sinon parler les deux

langues. Il me semble que l'on parlait plus français en 1959, à 300 personnes, que dans le congrès beaucoup plus large de 2014 (quelque 5 000 participants). Aujourd'hui quand un orateur parle français dans une session d'importance, de nombreux anglophones la quittent, tout simplement¹. » De même, les concours comme celui de l'ERC se passent nécessairement en anglais, à l'écrit comme à l'oral, même si, en théorie, il est possible d'exiger de pouvoir s'y présenter en français. Ce qui pénalise lourdement les éventuels candidats français, et détourne beaucoup d'entre eux de tout projet d'y participer.

S'il existe des revues, des institutions ou des organisations de SHS fonctionnant à une échelle internationale en langue française, l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) par exemple, ou apportant leur soutien à notre langue à partir des universités francophones, dans le cadre notamment de la francophonie, avec l'AUF, si le français demeure aussi une langue officielle dans bien des enceintes internationales, il est clair que l'hégémonie de l'anglais constitue une importante source de préoccupation.

Les chercheurs français en SHS, comme ceux de bien d'autres pays, parlent dans l'ensemble mal l'anglais, même si les jeunes générations sont beaucoup plus à leur aise dans cette langue. Ce point n'entre-t-il pas en contradiction avec ce que nous avons vu plus haut, à savoir que les jeunes chercheurs sont moins nombreux que les plus âgés, en proportion, à se présenter pour une bourse ERC, alors qu'ils sont moins pénalisés qu'eux par l'anglais ? On peut tout au moins penser que la langue n'est peut-être pas une source aussi centrale ou décisive de difficultés à concourir pour les chercheurs français.

1. Cité dans Michel Wieviorka, *Retour au sens. Pour en finir avec le déclinisme*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 114.

Dans certains pays dont ce n'est pas la langue, l'anglais fait partie de la culture de tous, par exemple en Scandinavie, aux Pays-Bas ; dans d'autres, il est tout au moins assez largement pratiqué, par exemple en Allemagne. En Italie, il supplante de plus en plus le français – il faut dire que dans ce pays, les conditions d'exercice de la recherche et de l'enseignement supérieur sont devenues très difficiles, et que les chercheurs italiens sont nombreux à tenter de fonctionner sur ce qui est pour eux un marché international bien plus favorable que ce que peut leur offrir leur pays.

Assister à un congrès, écrire un article, préparer et prononcer une conférence en anglais n'est déjà pas à la portée de tous, mais participer à une vie internationale quelque peu dense est beaucoup plus difficile : il faut par exemple non seulement écouter et discuter en anglais durant plusieurs jours, retravailler un article accepté sous réserve de modifications, et y apporter les corrections demandées par un comité de lecture, passer de l'écrit à l'oral, mais aussi être capable de réellement vivre en anglais pour se présenter devant un jury. C'est le cas avec la plupart – mais pas tous – des concours de l'ERC, où le concours se fait en deux temps, sélection sur la base d'un projet écrit, puis, pour les meilleurs, oral devant un panel international où il faut encore savoir répondre spontanément à des questions, y compris subtiles, ce qui exige plus qu'une maîtrise scolaire de cette langue. Les chercheurs français sont désavantagés non seulement par rapport à ceux qui appartiennent aux pays de langue anglaise, mais aussi par rapport à ceux d'autres langues dont les chercheurs ont une pratique courante de l'anglais, ont vécu, étudié, circulé longuement dans des univers anglophones. La force des Écoles d'économie de Toulouse et de Paris, mais aussi de Sciences Po Paris, est également due au fait que l'on y vit et enseigne aussi bien en français qu'en anglais, et qu'aussi bien les enseignants-chercheurs que les

étudiants ont sinon une vie, du moins une expérience véritablement internationale, qu'il s'agisse de la présence en grand nombre d'étudiants étrangers (à Sciences Po Paris, 39 % des doctorants inscrits au 31 décembre 2016 sont de nationalité étrangère), des séjours de longue durée dans d'autres pays pour tout étudiant français, ou du pourcentage d'étrangers parmi les enseignants (actuellement 30 % des recrutements pour les « *assistant professors* » à Sciences Po Paris, dont certains ont une double nationalité). Le « guide du recrutement d'un chercheur-enseignant » de Sciences Po témoigne d'un souci majeur d'ouvrir l'institution à des chercheurs étrangers, ou ayant une réelle expérience internationale.

Une expérience cosmopolite se construit très tôt, dès les années d'études secondaires, et en tout cas, si l'on considère les cas britanniques ou néerlandais, dès les années de master : c'est avant même le doctorat que les futurs chercheurs qui auront une trajectoire internationale prennent l'habitude de la mobilité vers l'étranger, et celle de communiquer, sinon de vivre en langue anglaise. Les chercheurs français sont également désavantagés du fait que l'*Impact Factor*, le facteur d'impact des revues, qui mesure leur influence et permet donc de les hiérarchiser, est beaucoup plus élevé pour les revues en langue anglaise que pour d'autres, dont celles en français, jusqu'à trois ou quatre fois plus, ce qui pèse lourdement dans la compétition internationale, dans la façon même dont les chercheurs et les institutions sont classés les uns par rapport aux autres.

Ce qui pose deux questions. La première conduit à examiner jusqu'où l'idée d'une dynamique des SHS françaises fortement entravée par un déficit de l'anglais est fondée, la deuxième est de savoir pourquoi ce serait si difficile pour les Français, et pas ou moins pour d'autres, Espagnols ou Italiens par exemple.

Rappelons tout d'abord que le problème est plus aigu dans certaines disciplines des SHS que dans d'autres. Ainsi, les économistes français vivent-ils très largement en anglais, ils publient dans cette langue et participent de ce point de vue sans difficultés à une vie internationale. Mais dans d'autres disciplines, à commencer par la plupart de celles qui relèvent des humanités, ou pour certains objets, penser, écrire et s'exprimer dans une autre langue que sa langue maternelle est nécessairement une perte.

L'hégémonie de l'anglais présente donc pour les chercheurs français deux implications importantes. D'une part, elle appauvrit la recherche, ou la diffusion de ses résultats chaque fois qu'il est nécessaire d'entrer dans la subtilité de la langue pour présenter des idées ou des analyses : comment traduire parfaitement un psychanalyste comme Jacques Lacan, un sémiologue comme Roland Barthes ? Et d'autre part, ce qui n'est pas exactement la même chose, elle pousse à une certaine uniformisation, elle met en cause la diversité intellectuelle, elle façonne ou favorise certaines conceptions du travail scientifique, au détriment de la communauté scientifique dans son ensemble ; elle pourrait, en d'autres termes, être un facteur d'appauvrissement, de perte de créativité ou d'originalité – nous y reviendrons.

Ce problème est-il fondamentalement différent selon qu'il peut être ou non absolument nécessaire, pour un chercheur, de pratiquer une autre langue que le français, sans que cette autre langue soit nécessairement l'anglais ? L'ethnologue dont le terrain exige la maîtrise d'une langue nationale, l'historien qui travaille sur des archives écrites dans une autre langue étrangère que l'anglais doivent et peuvent plonger dans les réalités culturelles, sociales ou autres qui les intéressent en se passant de l'anglais tout en vivant à une échelle sinon internationale, du moins binationale. Il est vrai aussi que

des spécialistes français d'une autre culture ou d'une autre histoire ne maîtrisent pas nécessairement la langue qui doit permettre d'y accéder pleinement, et que, dans leurs travaux, ils se contentent de n'utiliser réellement que ce qui existe déjà en français... et en anglais. Toujours est-il que la France conserve une réelle *aura* et une présence en particulier là où la relation avec un autre pays ne passe pas nécessairement par l'anglais. Il en est ainsi par exemple quand les chercheurs français sont des spécialistes d'un pays qui lui-même s'intéresse à la France, pour des raisons notamment historiques, le Vietnam par exemple. Une institution comme l'Inalco, qui enseigne les langues dites orientales et qui a des activités de recherche, compte des chercheurs en SHS qui travaillent dans une de ces langues, fréquentent des milieux scientifiques internationaux qui peuvent fonctionner dans cette langue, publient dans cette langue, ou en français. Il s'agit là d'un fonctionnement bilatéral qui peut se passer de l'anglais, et qui apporte beaucoup à ceux qui maîtrisent la langue concernée, condition nécessaire pour accéder directement à des documents, des archives, mener des entretiens ou se livrer à une observation participante. Mais un tel rayonnement ne garantit pas un rayonnement scientifique au delà des deux pays concernés.

On constate que, de plus en plus, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le monde entier, cherchent à développer des relations internationales avec un grand nombre de partenaires, et évitent de trop se placer dans une logique de relation privilégiée avec un seul, français ou autre. Et surtout, le bilatéralisme linguistique avec une autre langue que l'anglais, s'il permet des relations décisives au sein d'une spécialité, n'autorise pas en lui-même la moindre montée en généralité, l'accès à une vie réellement internationale.

Enfin, on notera que l'ethnocentrisme linguistique qui caractérise aussi les auteurs qui pensent et vivent en anglais est pour eux tout autant une source d'appauvrissement et une certaine forme de provincialisme. Le chercheur anglophone qui écrit un long article sur Hannah Arendt à Paris sans citer une source en français, par exemple, passe à côté de données qui auraient pu lui permettre de produire un texte de plus grande qualité²; le débat apparemment planétaire sur le multiculturalisme, si vivant dans les SHS depuis les années 1970, donne l'image d'un problème propre à l'Amérique du Nord, à quelques pays d'Europe, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, alors qu'il s'agit d'une thématique très vivante ailleurs, par exemple en Amérique latine : il s'enrichirait de façon spectaculaire s'il s'ouvrait à la littérature spécialisée en espagnol ou en portugais.

B. Les carences du système universitaire

Quand il s'agit des SHS, le système universitaire français apparaît dans certaines disciplines et dans nombre d'institutions – mais pas dans toutes, on l'a vu – comme bien loin d'être inscrit pleinement dans des logiques de compétition internationale.

Il fonctionne alors sans prendre en considération le caractère international que pourraient revêtir les carrières et les trajectoires des chercheurs, et souvent même en donnant l'image d'une indifférence, voire d'un rejet par rapport à ce que peut apporter une expérience de recherche à l'étranger – exactement le contraire de ce que valorisent les universités

2. Voir mon éditorial dans la revue *Socio*, n° 4, « Le tournant numérique... et après? », sous la direction de Dana Diminescu et Michel Wieviorka, mars 2015, p. 5-7.

anglaises ou néerlandaises, où il existe des listes de critères à examiner pour tout recrutement, parmi lesquels, systématiquement, figure l'expérience internationale.

Notre système universitaire est mal outillé, généralement, pour soutenir la présence française à l'international : les crédits pour des missions ou pour permettre la participation d'enseignants-chercheurs ou de doctorants à des congrès et à des conférences à l'étranger sont insuffisants, et les moyens humains (personnels d'appui à la recherche notamment) qu'il faudrait mettre éventuellement à la disposition des chercheurs ayant obtenu une bourse de l'ERC font défaut.

Deux problèmes distincts complètent ce tableau si l'on considère les chercheurs étrangers présents en France : les conditions de leur insertion professionnelle, surtout s'ils sont non francophones (aide à l'apprentissage du français, encouragement à la participation à la vie universitaire) et celles de leur accueil « social ».

L'accueil de chercheurs étrangers est difficile pour ce qui est des séjours d'une certaine durée, et, plus encore, s'il s'agit de l'inscrire dans un « *track tenure* », une trajectoire d'inscription au sein de l'université. Dans l'ensemble, les établissements universitaires sont mal équipés pour accueillir des chercheurs étrangers, à qui ils ne peuvent pas offrir des postes au prix du marché international, sauf à mettre en place des dispositifs hors norme. De tels dispositifs comportent par exemple des années ou des semestres sabbatiques supérieurs aux normes actuelles, des chaires environnées, ainsi que la possibilité de verser des primes ou des salaires inusités dans l'université française, comme ont appris parmi les premiers à le faire les économistes, par exemple à l'École d'économie de Toulouse, ou plus ou moins timidement quelques institutions comme Sciences Po Paris et dans une moindre mesure l'université Aix-Marseille

– il y faut de la souplesse, ce que peut apporter un adossement à une fondation de droit privé.

Les établissements universitaires n'ont pas l'habitude d'aider les visiteurs étrangers à trouver un logement, un emploi pour une conjointe, à obtenir un visa, à faciliter l'accueil de leurs enfants, ils n'ont pas toujours un bureau à leur offrir, une aide en secrétariat.

Les parcours internationaux des chercheurs français ne sont pas suffisamment encouragés, notamment s'il s'agit des « postdocs » : il faut être courageux, voire atypique pour se lancer après le doctorat dans un long séjour à l'étranger, et chacun sait que ce n'est pas valorisé au moment, en particulier, du recrutement pour des postes de maître de conférences ou de professeur. Aux yeux des jurys, les mobilités internationales peuvent être un élément défavorable plus que favorable, elles peuvent même être perçues comme des obstacles. Nous avons lu attentivement les « recommandations à l'intention des candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences » (et à celles de professeurs) élaborées par chaque section en SHS du Conseil national des universités (CNU) : il est exceptionnel qu'un pas, même modeste, soit fait pour encourager ces candidats à mettre en valeur leur expérience internationale. Tout au plus la section 24 (aménagement de l'espace, urbanisme) indique-t-elle, à propos de la qualification pour un poste de professeur, que le mémoire d'habilitation à diriger des recherches (HDR) – un document crucial où le candidat présente sa trajectoire – doit faire apparaître parmi plusieurs critères une « ouverture internationale », ou la section 04 (science politique) valorise-t-elle comme critères de professionnalisation « les interventions dans des séminaires, journées d'études et colloques nationaux et internationaux ». Nous n'avons nulle part trouvé trace d'une mention relative à la mobilité ou à l'expérience internationale des candidats.

Il n'y a rien d'étonnant, dès lors, si la France a tardé à se doter, avec le portail FUNDIT³, d'un outil comparable à ce qui existe dans plusieurs pays, souvent même à l'échelle d'une simple université, et destiné à informer les chercheurs des possibilités de bourses et de postdocs qui s'offrent à l'échelle européenne ou internationale. FUNDIT a été créé en 2015 par la Fondation RFIEA, en lien avec l'alliance ATHENA pour indiquer en temps réel tous les financements de mobilité possible pour des bourses en SHS de 6 mois à 2 ans à l'étranger, ainsi que les possibilités européennes et internationales de financement de recherches individuelles et collaboratives.

En France, du moins pour certaines disciplines des SHS, les publications dans des revues internationales à fort *Impact Factor* n'impressionnent pas les jurys, c'est le moins qu'on puisse dire, la maîtrise de l'anglais n'est pas un atout dans les recrutements, et si le localisme n'est pas plus marqué pour les SHS que pour d'autres disciplines, il concerne en moyenne, selon les statistiques auxquelles nous avons eu accès, environ 20 % des recrutements s'il s'agit des maîtres de conférences, et peut s'élever dans certaines disciplines jusqu'à 50 % pour les professeurs⁴. De tels chiffres marquent une différence significative par rapport aux institutions relevant d'une culture scientifique anglo-saxonne, où l'autorecrutement n'a tout simplement pas sa place. Le localisme demeure un problème, même si le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en fait un critère négatif

3. Pour plus de précision, voir le site <<http://www.fundit.fr/fr>>.

4. Source : Direction générale des Ressources humaines/ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Campagnes de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités, Sessions 2013-2014-2015 ».

dans ses analyses des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'autorecrutement est en léger déclin.

Contrairement à ce qu'on observe dans les autres disciplines, les SHS se caractérisent par l'insuffisance des contrats doctoraux, qui fait qu'une inscription en thèse est possible même pour un candidat qui ne dispose pas de financement – rares sont les institutions qui, comme Sciences Po Paris ou l'université Paris Descartes, veillent à ce que tous les doctorants inscrits bénéficient d'un financement. Ajouté à ce manque de moyens, le déficit dans la socialisation des doctorants et des jeunes chercheurs à une vie scientifique collective intense et où ils jouent un rôle les décourage souvent de participer à une vie internationale. Il les décourage même tout court : ils peuvent avoir le sentiment que ce qu'ils font ne correspond pas à un besoin social, ils n'investissent pas forcément beaucoup dans leurs études, vivent éventuellement chez leurs parents, sans grande mobilité donc : les étudiants en SHS le sont trop souvent par défaut, ce qui n'est guère facteur de dynamisme.

Dans l'ensemble, faute d'accueillir massivement des chercheurs et postdocs étrangers en SHS dans leurs départements et leurs laboratoires, les universités françaises, à quelques exceptions près, ne permettent pas aux jeunes générations de se frotter suffisamment à des modes de pensée et de travail étrangers. On notera que les financements dits d'excellence, avec les Laboratoires d'excellence (LABEX), permettent des progrès sensibles. Ainsi, d'après des données que nous a fournies l'ANR, le pourcentage des chercheurs postdoctoraux recrutés à l'étranger dans le cadre des LABEX, qui bénéficient de financements exceptionnels, dit Investissements d'avenir, était d'environ 40 % en 2012, 60 % en 2013 et 35 % en 2014, ce qui n'est pas négligeable.

Nous avons vu plus haut que les plus mauvais résultats français en SHS à l'ERC étaient ceux des « *Starting Grants* »,

et donc concernaient les jeunes générations : une explication organisationnelle et institutionnelle apporte ici un éclairage décisif. Dans les universités, le recrutement des maîtres de conférences est très compétitif – il arrive qu’une centaine de candidats se présentent pour un poste – et les docteurs, même excellents, doivent souvent attendre avant de pouvoir obtenir un poste. Entre temps, s’ils veulent faire de la recherche, ils courent trop souvent de « petit boulot » en « petit boulot », constituant une sorte de prolétariat scientifique qui ne trouvera pas nécessairement de poste, ce qui produit plus de la rancœur et du ressentiment, et n’est pas propice à leur épanouissement intellectuel. Ils pensent en même temps qu’il ne faut pas s’éloigner de la France pour avoir toute leur chance de trouver un poste. Et quand arrive enfin le recrutement comme maître de conférences, en moyenne trois ans et quatre mois après l’obtention d’un doctorat en lettres et sciences humaines sur la période 2009-2015 (deux ans et un mois en droit et science politique), ils constatent que leurs conditions de travail ne leur laissent pas le temps nécessaire pour participer à une vie internationale : les tâches sont lourdes et absorbantes – enseignement, encadrement d’étudiants, gestion, etc. D’excellents éléments, puisqu’ils ont obtenu un poste au terme d’une compétition exigeante, se retrouvent à travailler dans des conditions éprouvantes, confrontés à des amphithéâtres surchargés, à un nombre considérable d’étudiants en premier cycle, à des responsabilités administratives incontournables, ils s’épuisent dans des conditions peu propices à la créativité intellectuelle et scientifique. Certains deviennent des fruits secs, d’autres s’enferment dans des postures hypercritiques de soupçon et de dénonciation. Rien que le nombre d’heures de cours annuel, 198, est problématique. D’ailleurs, les commissions en charge du recrutement donnent généralement la priorité à des candidats dont elles supposent qu’ils acceptent

sans rechigner des charges d'enseignement. Elles peuvent se méfier de candidats dont le parcours est celui d'un chercheur ayant de surcroît témoigné de son appétence pour la mobilité.

On notera que dans une institution prestigieuse comme l'EHESS, les maîtres de conférences sont en moyenne recrutés assez tardivement, bien au-delà de 30 ans, parfois même 40 ans; et ici, il s'agit de chercheurs qui ont souvent connu une réelle mobilité auparavant, et qui souhaitent reprendre leur souffle plutôt que s'engager trop vite dans des réponses exigeantes comme celles qui correspondent à des appels d'offres européens. Précisons enfin que plusieurs universités, conscientes de ce problème, proposent à leurs nouveaux maîtres de conférences un allègement de service pour la ou les deux premières années.

Par ailleurs, les universitaires habilités à diriger des recherches encadrent encore trop souvent des dizaines de thèses, et cette réalité, même si elle est en déclin, constitue un obstacle à la formation sérieuse de futurs chercheurs, en général, et qui soient ouverts à l'international, en particulier. La thèse constitue en effet un enjeu décisif. Elle est longue à préparer en France, bien plus que ce que l'on observe pour les PhD dans l'univers anglo-saxon. Cette situation a souvent pour effet de restreindre les séjours du doctorant à l'étranger. De plus, les thésards ne sont pas encouragés suffisamment à publier en cours de thèse, ils arrivent au moment de la soutenance, tardive, sans publications, contrairement, là aussi, à ce que l'on constate dans l'univers anglo-saxon.

De même les HDR exigent généralement un long temps de gestation, qui les fait souvent s'apparenter à l'ancien doctorat d'État. Or plus les efforts des chercheurs sont consacrés à la préparation d'une thèse ou d'une HDR, et moins ils participent à une vie scientifique internationale : leur mobilité est moindre, leur disponibilité aussi. Ainsi, ceux qui obtiennent

une décharge de service, un congé de reconversion ou une délégation du CNRS leur permettant de quitter leur université pour une durée de deux ans consacrent souvent cette parenthèse à préparer leur HDR, et non à l'inflexion forte que permettrait une entrée dans des projets à l'étranger ; ils n'utilisent pas une telle période pour préparer, par exemple, une candidature à une bourse ERC.

L'existence de COMUE disposant de ressources nouvelles, tout comme les financements récemment apportés par les LABEX et les IDEX pourrait être un facteur d'amélioration pour les universités, y compris du point de vue de l'internationalisation des SHS.

Le CNRS, l'IRD et d'autres organismes et grands établissements, comme Sciences Po ou l'EHESS, offrent de toutes autres conditions que la plupart des universités, qu'il s'agisse d'accueillir des chercheurs étrangers, ou de recruter des chercheurs et enseignants-chercheurs français. Il faut pourtant s'interroger sur les inconvénients que peuvent constituer une position de chercheur à vie, sans la moindre obligation d'enseigner, comme au CNRS et à l'IRD – ce qui pourrait conduire à comparer le système français à celui d'autres pays où généralement n'existent pas d'institutions comparables, et où les chercheurs sont presque tous aussi des enseignants, ce qui n'empêche pas de produire de l'excellente recherche.

S'il n'est pas très fréquent que les universités recrutent des enseignants-chercheurs étrangers, qui apporteraient une ouverture d'esprit accrue, par contre, au CNRS, les recrutements d'étrangers sont dans une proportion considérable : un tiers des candidats retenus en SHS. En théorie, un étranger qui est au courant de la loi Toubon (qui oblige à utiliser la langue française dans les institutions de la République) pourrait hésiter à se présenter à un poste pour lequel ensuite il lui faudra impérativement enseigner en français... mais dans

la pratique, il existe en fait une grande souplesse, qui peut s'avérer variable, selon les institutions, mais aussi selon les disciplines, y compris au sein des SHS.

D'autres pays que le nôtre ont une politique d'accueil bien plus marquée : par exemple, il est offert une réduction d'impôts au Portugal pour les enseignants et chercheurs venus de l'étranger⁵.

Enfin, un problème mondial, mais particulièrement aigu en France, tient au fait que les appels d'offres de type ERC ou « Défis sociétaux » valorisent la pluridisciplinarité. Celle-ci est en France fortement vantée dans les discours officiels, mais son application se heurte de fait à l'obstacle majeur que constitue l'organisation disciplinaire du système universitaire. Ainsi, **pour le jeune docteur qui souhaite faire carrière, et s'inscrire dans ce système, non seulement il n'est pas nécessaire de parler l'anglais mais il est préférable d'avoir un fort ancrage disciplinaire.** La prise en compte réelle de l'interdisciplinarité par beaucoup de sections du CNU lors des procédures de qualification demeure d'ailleurs une vraie question.

Une voie royale, dans plusieurs disciplines des SHS, sinon pour obtenir un poste directement dans la recherche et dans l'enseignement supérieur, du moins pour y mettre un pied, consiste à jouer la carte du secondaire tout en espérant pouvoir se diriger ensuite vers le supérieur, ce qui passe par les concours de l'agrégation du secondaire. Mais la préparation à ces concours ne prédispose pas à de grandes expériences de mobilité internationale et de vie intellectuelle « globale », ou pas nécessairement. Certaines critiques ici se font entendre avec insistance : l'existence d'une agrégation du supérieur

5. Cette disposition s'inscrit dans un ensemble plus large de mesures fiscales favorables aux étrangers, voir <<http://www.village-justice.com/articles/Expatriation-Portugal-nouveau,21297.html>>.

n'a-t-elle pas les mêmes effets ? Les classes dites préparatoires ne sont-elles pas l'instrument d'une culture intellectuelle et idéologique, et pas seulement scientifique, formant de futures élites qui seront d'emblée éloignées des modèles anglo-saxons mais aussi et surtout des évolutions contemporaines dominantes ? Une conséquence n'en a-t-elle pas été, de façon paradoxale, les succès de courants de pensée qui ont fait la gloire de la France aux États-Unis avec les *French Studies*, et des penseurs tels Jacques Derrida, Jean Baudrillard, Michel Foucault ou Alain Badiou qui témoignent d'une capacité d'influence française à l'échelle internationale, mais peut-être moins d'une insertion massive de la recherche française en SHS dans des courants internationaux ? Toujours est-il que les concours de l'agrégation du secondaire débouchent sur une perversion s'il s'agit de sélectionner non pas des enseignants du second degré, ce qui devrait être leur fonction, mais des futurs chercheurs, puisqu'ils valorisent des qualités qui ne sont pas celles de la production de connaissances, mais celles de sa diffusion pédagogique.

IV. Deux modèles... plus un

Les sciences humaines et sociales se sont construites au XIX^e et au XX^e siècles, pour l'essentiel, dans quelques pays occidentaux, dont la France, au point que l'historien allemand Wolf Lepenies a pu parler, pour l'invention de la sociologie, de « trois cultures¹ », allemande, anglaise et française. Et aujourd'hui, alors qu'elles se sont globalisées, étendues et ancrées sur toute la planète, les SHS donnent l'image de se couler dans le moule d'un modèle principal, international, tandis qu'en France, un ancien modèle tente de résister de façon à bien des égards réactive bien plus que tournée vers l'avenir.

A. Le modèle international hégémonique
et la spécificité de l'Europe

Dans le monde entier et sous l'impulsion de logiques propres avant tout aux universités du monde anglo-saxon, et à celles qui s'en inspirent, en Chine, en Corée du Sud ou au Japon par exemple, comme dans d'anciens pays du bloc soviétique,

1. Wolf Lepenies, *Les trois cultures. Entre science et littérature, l'avènement de la sociologie*, traduit de l'allemand par Henri Plard, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990.

on assiste en effet au développement d'un modèle qui conjugue un type de management méritant d'être qualifié de hautement concurrentiel et néo-libéral, un mode de recrutement qui opère à grande échelle, le marché universitaire étant mondial, ou en tout cas sans la moindre difficulté inscrit dans le cadre de l'Amérique du Nord et du Commonwealth, et une conception de la science et du travail scientifique qui détermine les standards et les normes pour la recherche, y compris s'il s'agit des SHS.

Dans ce modèle, les présidents d'université se préoccupent avant tout de *fund raising* et de compétition internationale, et l'évaluation de la recherche et des chercheurs est subordonnée à des critères qui deviennent autant d'indicateurs de la place de l'université dans les *rankings*. L'évaluation devient la règle, elle passe par des outils quantitatifs qui hiérarchisent finalement les pays, les établissements, les départements, les laboratoires, les revues, les chercheurs. Elle est au cœur des procédures de recrutement, qui accordent une grande importance à l'*Impact Factor* des publications où les candidats écrivent, et à leur expérience antérieure de mobilité. Une université américaine ou britannique ne recrutera pas sur un poste de type maître de conférences (*assistant professor*) un docteur issu de ses formations, sauf s'il a entre-temps connu une mobilité significative, et pas davantage un professeur qui y était tout juste auparavant maître de conférences. La participation à des grands congrès internationaux est fréquente, surtout il est vrai liée au fait qu'ils sont souvent sous hégémonie nord-américaine et se tiennent en anglais, et qu'outre leurs fonctions proprement intellectuelles et scientifiques, ils servent aussi à faire fonctionner les marchés de l'emploi universitaire et des publications. Rappelons qu'une tendance croissante, à l'échelle de la planète, consiste aussi à aligner les SHS sur les autres sciences pour ce qui est des publications et de leur signature :

ce modèle valorise les articles bien plus que les monographies, et une tendance est à voir plusieurs auteurs les signer.

Dans ce modèle international, les financements de la recherche exigent de plus en plus qu'un dossier de candidature à une bourse soit préparé, incluant un projet, des indications sur l'état de l'art, un CV, la présentation de la ou des institutions qui porteront ce projet s'il est retenu, et éventuellement des lettres de soutien qui doivent alors être très documentées.

Encore faut-il ici introduire une distinction, entre ce que l'Union européenne a mis en place, avec les programmes-cadre, actuellement celui d'Horizon 2020, dont nous avons déjà traités, et la façon dont dans l'ensemble, à l'échelle de la planète, fonctionnent les systèmes universitaires sous hégémonie en fait américaine.

Il existe en effet, et avec des budgets considérables, une politique scientifique intégrée à l'échelle européenne qui, pour les SHS, n'a aucun équivalent au monde. Avec l'ERC tout particulièrement, la recherche ne correspond à aucun fléchage thématique ou régional, à aucune préoccupation de politique publique, ou autre, elle est, nous l'avons vu, *bottom up* : les jurys décident uniquement sur la qualité des dossiers, et sont invités par les directives qui leur sont données à valoriser la *frontier research* et les initiatives où le chercheur prend des risques – « *high risk, high gain* », alors que d'ordinaire, généralement, un appel d'offres fixe un cadre, donne des indications plus ou moins précises sur les objets, les aires culturelles ou les thèmes qu'il s'agit d'explorer. Les « défis sociétaux » d'Horizon 2020 promeuvent pour leur part des projets collaboratifs imposant que des équipes soient constituées et coopèrent, avec des règles sur le nombre minimum de pays ou d'établissements universitaires participants, ce qui structure un espace européen, des réseaux, des habitudes de travail

commun entre chercheurs d'horizons différents. Quand d'importants financements sont prévus, comme c'est le cas pour l'ERC, ils incluent les salaires d'une équipe qui peut compter quatre ou cinq jeunes chercheurs, qui travailleront sous la direction d'un leader, un « PI » (« *Principal Investigator* » dans le vocabulaire de Bruxelles).

Enfin, les grandes universités européennes, notamment britanniques et hollandaises² mettent à la disposition des chercheurs toute sorte d'outils leur facilitant la réponse à des appels d'offres ou la candidature à des bourses de rang national et international : veille permettant de suivre au jour le jour les possibilités, soutien à la rédaction du projet, prise en charge de tout ce qui présente des dimensions avant tout administratives, puis, si une candidature a été retenue, accompagnement. En France, une politique de veille et d'information sur les appels d'offres européens, avec des Points de contact national a été esquissée, mais mériterait d'être renforcée, et notre pays n'a pas voulu faire partie du réseau européen de ces Points de contact national. Il est vrai que le portail FUNDIT constitue ici un progrès considérable.

Il existe une spécificité européenne dans l'internationalisation des SHS, et les performances françaises aux appels d'offres d'Horizon 2020, quand elles sont médiocres, le doivent peut-être aussi, précisément, à une sorte d'indifférence ou de rejet vis-à-vis du projet de construire une Europe des SHS.

2. On notera que des pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne – la Suisse et Israël notamment – ont avec elle des accords prévoyant leur participation budgétaire aux programmes scientifiques, mais aussi l'accueil dans leurs laboratoires de lauréats ERC ou « défis sociétaux ». Dans ces pays, cette politique passe par des dispositifs comparables à ceux qui viennent d'être évoqués à propos du Royaume-Uni ou des Pays-Bas.

B. Le modèle français classique

Ainsi, les SHS françaises résistent ici et là au modèle international dominant, tout comme elles témoignent de peu d'intérêt pour les appels d'offres européens, ce qui n'est pas exactement la même chose. Les chercheurs et les responsables institutionnels français ont alors bien des arguments et des critiques à faire valoir.

Ils considèrent que ce modèle ne permet pas l'originalité, la fécondité de la recherche – ce qui est injuste, on vient de le voir, si l'on considère les appels d'offres de l'ERC qui fonctionnent exclusivement selon un principe *bottom up* : c'est le chercheur qui définit ce qui l'intéresse, il n'y a aucune orientation exigée, suggérée ou encouragée. Ils voient dans ce modèle international le triomphe du néo-libéralisme, le poids de l'argent tout puissant – il est vrai que culturellement, la recherche française financée par la puissance publique semble échapper à cette critique, qui, là aussi, ne devrait pas valoir pour les programmes européens, qui sont financés avec l'argent des contribuables. Ils s'inquiètent de voir se renforcer les pensées dominantes, *mainstream*, au plus loin de la pensée critique, plus ou moins décalée. Ils voient dans les dispositifs du type ERC, où un *Principal Investigator* (PI), titulaire de la bourse, embarque une équipe de jeunes collaborateurs qui travaillent sur la base de ses indications, une formule qui placerait les doctorants et jeunes postdocs dans une situation malsaine : inféodés au PI, ne sont-ils pas détournés de leur travail de thèse, de la préparation d'une nouvelle recherche personnelle, ne perdent-ils pas leur autonomie, qui est nécessaire pour s'affirmer comme chercheurs ? Dans une trajectoire, surtout à ses débuts, le chercheur en SHS ne risque-t-il pas d'être pénalisé s'il apparaît durant plusieurs années uniquement ou principalement comme cosignataire de publications

liées à une bourse ERC, qui correspondrait alors, de ce point de vue, à une formule peu favorable à l'intégration de doctorants ou des jeunes postdocs ?

Et dans certains cas, la critique met en cause sur le mode de l'inquiétude ou du scepticisme les outils et les méthodes qui révolutionnent la recherche, et les profonds changements qui affectent jusqu'aux disciplines les plus traditionnelles, les humanités, bouleversées qu'elles sont par les *Big Data*, les banques de données, Internet, les réseaux sociaux, les technologies modernes de communication³. La critique prend parfois aussi l'allure d'une dénonciation, reprochant aux tenants de l'entrée dans le modèle international de vouloir promouvoir des « marques », comme celles des COMUE, et alors l'effet de signature commune sur les classements, qui se ferait au profit d'une excellence qui n'en serait pas une. La critique insiste alors sur les risques de perte d'identité et de la spécificité française, ou de telle ou telle institution.

Dans cette perspective, le mode de fonctionnement actuel, en France, est présenté comme plus favorable que celui d'autres pays à l'indépendance d'esprit et à la créativité des jeunes générations – ce qui est une affirmation qui ne tient pas compte de tout ce que nous avons évoqué plus haut, en tout cas nettement s'il s'agit des appels de l'ERC, et qui est oublieuse de la prolétarianisation des docteurs ne trouvant pas d'emploi dans l'université ou au CNRS, puis de leur écrasement fréquent sous la lourdeur des tâches à l'université quand ils obtiennent un poste. De même, la critique ne s'attarde pas

3. On nous permettra ici de renvoyer au dossier de la revue *Socio*, n° 4, « Le tournant numérique... et après ? », sous la direction de Dana Diminescu et Michel Wieviorka, 2015, et à notre ouvrage portant sur ces enjeux : Michel Wieviorka, *L'impératif numérique ou La nouvelle ère des sciences sociales*, Paris, CNRS Éditions, 2013.

sur ce qui fait trop souvent partie aussi de la réalité concrète des établissements universitaires : amphithéâtres surchargés, absentéisme ou faible investissement des enseignants et des étudiants, administration insuffisante et inadaptée, etc.

Sur le fond, la critique, ici, repose sur une idée importante, à savoir que le travail intellectuel comporte nécessairement une dimension centrale de recherche personnelle et par conséquent une résistance plus ou moins forte à l'idée de recherche en équipe, ou collaborative : l'engagement dans une équipe pilotée par un *Principal Investigator* (PI) est alors compris non pas comme une modalité d'apprentissage – le jeune élément se formant sous la direction d'un maître – mais comme une modalité d'aliénation, voire d'exploitation. Tout au plus la critique reconnaîtra-t-elle, là encore, qu'une certaine diversité doit être prise en compte, et que les travaux reposant sur le recueil de données faisant base et sur des traitements quantitatifs, par exemple, s'accommodent mieux d'une logique de type PI de l'ERC s'il s'agit d'accorder une place aux doctorants que de ceux, qualitatifs, qui impliquent une posture critique et une réelle autonomie intellectuelle.

La critique du modèle international peut également tenter de rendre compte de la faible présence française dans les congrès de grandes organisations internationales ou dans leurs instances : moins ces organisations se définissent par leur apport réellement scientifique, intellectuel, plus elles peuvent paraître inutiles à ceux pour qui le système universitaire français de recrutement et les logiques nationales de publication, en français, sont bien mieux en phase avec leurs besoins.

Mais s'il est vrai que tout n'est pas proprement scientifique ou intellectuel dans cette vie internationale, elle n'en a pas moins des mérites qui doivent être reconnus : elle facilite une socialisation élargie, surtout pour les jeunes chercheurs qui découvrent des univers qui ne se réduisent pas à leur milieu

local ou national, elle est l'occasion de confrontations d'idées et d'analyses où l'on se frotte à des pensées que l'on ignorerait sinon ; elle permet d'entrer dans des réseaux nouveaux, ou plus larges.

Tout n'est pas négatif dans les critiques qui peuvent être adressées au modèle international, y compris lorsqu'elles visent les appels d'offres d'Horizon 2020 et qu'elles portent alors plus sur les spécificités européennes que sur un mode de fonctionnement international hégémonique. Mais les carences ou les difficultés du système français actuel sont suffisamment criantes, comme nous pensons l'avoir montré, pour qu'il faille voir d'abord dans ces critiques la marque d'une défense idéologique, la résistance à des formules et des pratiques qui, certes imparfaites, n'en apportent pas moins beaucoup, dans l'ensemble, à la production et à la diffusion des connaissances en SHS.

La résistance pourrait être efficacement conduite au nom de la créativité et de l'indépendance des chercheurs, ce qui serait légitime, au nom de la liberté de penser, si dans la réalité, elle ne venait pas trop souvent recouvrir une toute autre marchandise : non pas toujours le règne de l'excellence, de l'inventivité, mais bien davantage le manque criant de moyens, la bureaucratie, l'absence de soutien aux jeunes enseignants-chercheurs, les corporatismes en tout genre, donnant l'image non pas tant d'un modèle alternatif que d'un mélange d'arrogance et de provincialisme. Même si, évidemment, tout n'est pas négatif dans le système français, et si, par exemple, les jeunes chargés de recherche recrutés au CNRS ou les maîtres de conférences de quelques établissements d'excellence connaissent un sort à bien des égards plus enviable que leurs homologues des autres universités françaises, mais aussi de bien des institutions étrangères. Disons-le simplement : **la vie internationale des SHS est sur bien des plans dominée par des logiques qui**

méritent critique, mais le retrait des chercheurs français au plan européen, quand il s'observe, et nous avons vu que c'est très inégalement, même au sein des SHS, ne propose pas un modèle alternatif satisfaisant, des perspectives tournées vers l'avenir. Il donne surtout l'image d'une recherche qui se fige encore trop souvent dans des postures intellectuelles plus ou moins hors sol, et alors loin de pouvoir exercer une quelconque emprise, qu'elle soit nationale ou, ce qui nous occupe ici, internationale.

Le problème, et donc les réponses, ne se réduisent pas aux carences ou aux limites de la France, et le fonctionnement général du système international doit être examiné, et critiqué. Mais il est clair qu'il trouve sa source principale dans la persistance de logiques héritées du passé, qu'il s'agisse des traditions intellectuelles auxquelles les chercheurs français, plus qu'ailleurs, aiment à se référer, ou de modes de travail qui pouvaient trouver leur place en des temps où la recherche en SHS n'occupait qu'un tout petit nombre de chercheurs (quelques dizaines tout au plus encore au début des années 1960).

Le problème français tient beaucoup, paradoxalement, au succès des SHS à partir des années 1960, et au très grand nombre d'étudiants dans ces disciplines, qui ont dès lors besoin d'enseignants : comment valoriser la recherche quand la priorité provient de la demande d'enseignement ? Et il tient aussi à une culture intellectuelle et scientifique qui a eu ses lettres de noblesse, qui présente encore bien des qualités d'exigence de créativité, de référence à l'esprit critique, mais qui n'a pas les moyens de se réaliser pleinement, et se révèle aussi à bien des égards inadaptée aux défis des temps présents. Hier facteur de rayonnement et d'attractivité, cette culture devient alors enfermement et repli sur soi.

Parfois, aussi, elle alimente la peur ou le sentiment d'être confronté à de véritables montagnes dès qu'il s'agit d'entrer dans des arènes européennes. Ajoutons que le montant des bourses de type ERC peut effrayer l'éventuel candidat français, qui en dehors de l'économie, et de certains types de recherche, a l'habitude de budgets cinquante ou cent fois moins élevés. Il peut aussi déstabiliser le directeur d'un centre dont le budget global, de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros, n'a rien à voir avec celui du chercheur du même centre qui gère soudain 1 500 000 ou 2 000 000 euros grâce à une bourse ERC par exemple.

Le philosophe Tzvetan Todorov, récemment disparu, a théorisé dans plusieurs écrits, et justifié au meilleur niveau, l'image du chercheur comme intellectuel ayant besoin pour l'essentiel d'un fauteuil et de l'accès à une bonne bibliothèque – une image que d'aucuns pourraient juger passéiste. Or dans d'autres pays, lorsqu'il s'agit des SHS, et dans la plupart des autres disciplines universitaires en France même, il existe une certaine structuration institutionnelle, des personnels d'appui, des évaluations régulières qui obligent le chercheur à rendre des comptes : le modèle français des SHS insiste beaucoup sur la liberté des chercheurs, et ne laisse guère de place à l'insertion dans des dispositifs collectifs incluant des logiques d'évaluation. Et l'on peut constater que dans les cas extrêmes, peu importe qu'il soit ou non productif ou créatif, qu'il embraye ou non sur des attentes sociales, qu'il renouvelle ou non ses méthodes, qu'il traite ou non de thèmes ou de préoccupations en phase avec le mouvement mondial des idées : avec le modèle français, les chercheurs et les établissements peuvent s'autoproclamer seuls juges de leur qualité, de la pertinence de leur démarche et de leur excellence. À la limite, le fait de ne pas avoir d'acheteur pour un livre est alors présenté comme une preuve de scientificité et de rigueur, et autorise

la critique de ceux qui, au contraire, seraient « médiatiques » et tournés vers le marché.

Dans la culture française classique des SHS, le scientifique demeure encore largement une personnalité travaillant seule, il est déjà plus rarement un membre d'une équipe ou encore moins un participant à un projet coopératif international et, de ce point de vue, peu importe si ses ouvrages n'atteignent un public que francophone et très limité. Au delà de la seule question de la langue, il appartient encore souvent à des univers culturels qui n'excluent pas la participation à une vie intellectuelle internationale, mais à condition qu'elle préserve ses conceptions traditionnelles de la production et de la diffusion des connaissances.

Ce chercheur a proportionnellement moins que d'autres vécu longuement dans des pays anglophones, par exemple, pour ses études, ou pour un doctorat. Il sait aussi qu'il peut tenter de bénéficier de financements importants de la part d'institutions françaises, à commencer par l'ANR : pourquoi dès lors se frotter à une compétition internationale qui est toujours plus difficile ? Il craint aussi de devoir passer un temps considérable à des tâches de gestion et d'administration, et ne souhaite pas nécessairement monter une équipe, mobiliser des postdocs, etc. Dans cette culture intellectuelle, l'échec à un concours international, quand il a été préparé – ce qui implique un réel travail –, est très mal vécu, et sa seule perspective nourrit l'idée décourageante qu'il vaut mieux éviter de se confronter ainsi à d'autres – il n'y a plus ensuite qu'à trouver les arguments sur l'excellence française qui appuieront le refus de ce type de confrontation.

Ajoutons que les traditions et l'histoire intellectuelles et scientifiques en France se distinguent de celles des pays anglo-saxons, des États-Unis et du Royaume-Uni. En France, à la différence des États-Unis, un chercheur en sciences humaines

et sociales peut intervenir dans le débat public, il n'y voit pas une erreur ou une source de marginalité dans son milieu professionnel, il ne se vit pas nécessairement comme « scientifique », mais comme intellectuel. Quand c'est envisageable, il préfère s'il publie un livre une bonne recension à chaud, dans un quotidien comme *Le Monde*, que de devoir attendre un an ou deux celle que publiera une revue scientifique. Et dans cette perspective, il se constitue volontiers sur un mode critique, voire hypercritique, bien plus que comme désireux de contribuer à penser et de là à résoudre des problèmes. On retrouve là une opposition avec le Royaume-Uni qui n'est pas neuve, puisqu'Alexis de Tocqueville, dans *L'Ancien Régime et la Révolution* déjà, en son temps, notait cette différence à propos des philosophes français, révolutionnaires, purs dans leur radicalité car de tradition éloignés de l'exercice du pouvoir, et de leurs homologues britanniques, réformistes car habitués à la proximité avec le pouvoir et à la marche des affaires.

Peut-être est-il utile de dire un mot ici de la place de l'histoire dans notre pays. Elle constitue également une particularité. En France, l'histoire est plus souvent qu'ailleurs proche d'autres disciplines des sciences humaines et sociales, c'est même le principe sur lequel s'est construite en son temps l'École des Annales, et celui qui a toujours animé des institutions pluridisciplinaires comme l'EHESS et la FMSH. Or la prééminence de l'histoire est aujourd'hui en crise là où elle était nettement établie, et pas seulement en France. L'histoire, pour paraphraser Enrico Berlinguer, a eu une « force propulsive » qui n'existe plus. Elle prétendait en quelque sorte contextualiser le travail des autres disciplines, cela lui est aujourd'hui plus difficile. L'histoire, et en France peut-être plus qu'ailleurs, a longtemps été indissociable du récit national, et c'est peut-être aussi parce que d'autres conceptions de l'histoire se font jour depuis une quarantaine d'années, avec notamment

l'histoire globale, que les historiens français n'exercent plus ou en tout cas plus autant qu'à l'époque le magistère mondial qui était le leur. Et, du coup, l'histoire telle qu'elle se pratique en France est moins qu'avant un encouragement à se projeter sur une scène scientifique internationale.

Le problème est d'autant plus vif que l'histoire est une discipline pour laquelle existe un concours d'agrégation qui, au lieu de servir avant tout au recrutement des enseignants du secondaire, est aussi un élément non négligeable dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'agrégation exige une préparation et un long investissement personnel peu propices, on l'a dit, à l'ouverture vers la recherche proprement dite ou à la mobilité internationale : il s'agit de maîtriser des connaissances pour pouvoir ensuite enseigner, et non pas de se préparer à en produire. En faire l'*alpha* et l'*omega* de l'accès à l'université, à la recherche, à l'enseignement supérieur est hautement contestable, et a pesé peut-être lourdement sur l'affaissement actuel de la discipline historique.

Enfin et surtout, la résistance française de certaines disciplines, de certaines institutions ou de certains chercheurs aux tendances internationales dominantes ne propose aucune alternative réaliste. Aujourd'hui, il devient difficile de faire vivre une recherche pointue, originale, créative, éventuellement érudite, et alors limitée à quelques spécialistes à l'échelle du monde, si cette recherche n'est pas ancrée dans une institution elle-même visible, reconnue. Le cas de l'École pratique des hautes études (EPHE) peut illustrer notre propos. Cette vénérable institution, créée en 1868, rassemble des chercheurs qui sont souvent de grands spécialistes de domaines ou de disciplines rares et peu enseignées. Pour maintenir ce type de recherche au plus haut niveau mondial, il faut que les meilleurs étudiants français et étrangers se retrouvent sur les bancs de l'institution, que les meilleurs chercheurs étrangers

désirent venir y travailler, pour une période plus ou moins longue, que leurs homologues français ne soient pas attirés par d'autres institutions, à l'étranger, qui leur offrirait de bien meilleures perspectives, et que les pouvoirs publics nationaux y voient autre chose qu'un univers poussiéreux et centré sur lui-même. La faire vivre ne peut être la reproduire inchangée, alors que les conditions de la recherche sont bousculées par sa globalisation. Il ne suffit pas dès lors de faire des efforts linguistiques – des cours d'anglais par exemple sont proposés à l'administration et aux chercheurs –, de créer un poste d'aide au montage de projets – ce qui a été fait en 2010 –, de mettre à disposition des doctorants les financements, même modestes, mais leur permettant d'aller à des colloques et à des congrès internationaux, ou de développer les cotutelles : pour pouvoir continuer à être elle-même, une institution de ce type ne peut pas, aujourd'hui, se passer d'une visibilité internationale. Mais comment l'obtenir, alors que les *rankings* internationaux n'existent pas au niveau des disciplines rares qui sont en bonne partie les siennes, ou pour des établissements aussi exceptionnels ? Comment convaincre de s'intéresser à cette institution les familles qui se demandent où leur progéniture pourrait étudier, les chercheurs soucieux de mobilité, mais aussi désireux d'améliorer leur CV, les tutelles qui sont disposées à aider les gagnants et pas seulement les établissements en difficulté, avec par exemple les IDEX et autres LABEX ? La question est difficile et, parmi les pistes possibles, une solution est l'intégration dans un ensemble plus vaste, avec l'idée de bénéficier de la visibilité de l'ensemble, et d'y contribuer. Tel est le sens que peut revêtir pour certains établissements comme l'EPHE leur insertion au sein d'une COMUE.

Recommandations et conclusions

Ce rapport peut paraître à bien des égards imprécis et incomplet, et il mériterait assurément d'être approfondi, et peut-être corrigé par des études qui nécessiteraient du temps et des moyens débordant très largement du cadre de la mission qui nous a été confiée. Mais malgré ses limites, il apporte déjà des résultats susceptibles d'être transformés en recommandations.

Les carences qui affectent la place de la recherche française en SHS dans le monde ne concernent que certaines disciplines, et varient selon les institutions.

1. Elles sont difficiles à évaluer convenablement faute d'outils, et ce sera notre première recommandation : il est urgent que soit imposé le dispositif RIBAC, lui-même amélioré, à l'ensemble du système d'enseignement supérieur et de recherche, à commencer par les universités, et que SUDOC et theses.fr deviennent des instruments pertinents s'il s'agit des thèses et des HDR. Des mesures réglementaires et des moyens légers devraient permettre assez aisément de régler techniquement ces questions. Il serait également utile que des informations précises soient collectées systématiquement à propos des bourses Marie-Curie, entrantes et sortantes, par exemple au niveau des établissements français concernés.

Le dispositif RIBAC doit être amélioré, et davantage exploité, au service de la puissance publique, des établissements et des chercheurs et enseignants-chercheurs. Il doit être rendu obligatoire pour tous, et pas seulement pour les chercheurs du CNRS.

2. Les chercheurs français, et surtout les plus jeunes, sont dans certaines disciplines des SHS et toute proportion gardée peu nombreux à candidater à certains appels d'offres du programme Horizon 2020, mais ils n'y sont pas non plus encouragés par ce qu'a été la politique de la France pour leurs disciplines dans la préparation de ce programme scientifique. **Il est urgent que soit affichée par la puissance publique une volonté de peser à Bruxelles, en relation avec certains États, à commencer par l'Allemagne, pour que les SHS ne se diluent pas dans une « intégration » qui est un leurre, et qui, dans les grands « défis sociétaux » de ce programme, aboutit à leur quasi dissolution. De même, l'existence et le développement de l'ERC, vitaux pour la science en général, et pour les SHS en particulier, doivent bénéficier d'une forte mobilisation de l'État.** Un tel affichage ne pourra que redonner confiance vis-à-vis de l'idée européenne et de la capacité de l'Europe à constituer un cadre décisif de la production de connaissances en SHS. La réflexion, ici, devrait inclure la politique nationale, et en particulier un examen serré du fonctionnement de l'ANR, y compris dans son articulation avec l'existence d'une politique européenne.
3. Le goût de la mobilité internationale et l'ouverture d'esprit qu'elle implique ne sont pas suffisamment encouragés, et ce constat vaut d'abord pour nombre d'universités. Cela concerne d'abord les chercheurs et les futurs chercheurs que peuvent être les étudiants français. Beaucoup est à faire, à partir du moment où la question est posée dans

toute son épaisseur. Les étudiants doivent être encouragés à pratiquer l'anglais, et les filières en SHS devraient être plus qu'elles le sont ouvertes au bilinguisme pour les enseignants comme pour les étudiants. Il faut ensuite que ceux-ci préparent leurs thèses dans de meilleures conditions et **qu'aucune inscription ne soit désormais possible sans qu'un financement complet des études ne soit assuré, et avec un directeur qui ne dirige qu'un nombre limité de thèses** – ce qui peut passer par des dispositions réglementaires nationales renforcées ou, à défaut, prises au niveau des établissements. Durant la réalisation de la thèse, le doctorant doit être encouragé à publier, y compris et surtout dans des revues internationales en anglais.

La préparation à la recherche, au delà de la formation académique, doit impérativement inclure un apprentissage à la vie internationale incluant la rédaction de réponses à un appel d'offres, la stratégie de communication des résultats et de publication, l'insertion dans des réseaux internationaux d'excellence, etc. Cet apprentissage doit être initié très tôt, dès le master, où un trimestre voire un semestre à l'étranger devrait être obligatoire.

4. **L'agrégation du secondaire doit cesser, là où c'est le cas, d'être une étape décisive vers la recherche, notamment en histoire, ce qui appelle une prise de conscience plus que des mesures réglementaires ou administratives. En tout cas, ce devrait cesser d'être un « plus » dans les CV des candidats à des postes dans l'enseignement supérieur et la recherche – ce qui inscrit nos recommandations dans le cadre très large des débats et des réflexions contemporains sur le système d'enseignement supérieur et de recherche dans son ensemble, notamment à propos des grandes écoles et des classes préparatoires.**

5. Le recrutement des enseignants-chercheurs à l'université doit impérativement valoriser et non ignorer les expériences antérieures de mobilité internationale, et les publications en langue anglaise dans des revues à comité de lecture, ce qui devrait être explicitement exigé des jurys et des commissions. La pratique de l'autorecrutement et le localisme devraient être interdits, purement et simplement, par des règles légales fixant les conditions du recrutement. De même, on pourrait demander que les postdoctorats financés par exemple dans le cadre des LABEX se fassent nécessairement à l'étranger, ou servent à des étudiants étrangers pour venir en France, ce qui n'est pas pour l'instant une règle systématique. **Une mobilité internationale ou une forte expérience à l'étranger doivent constituer des critères incontournables et prioritaires pour les recrutements et les promotions.**
6. Une fois recrutés, les enseignants-chercheurs sont trop souvent surchargés, qu'il s'agisse de tâches d'enseignement ou d'administration, sans parler des exigences de la vie institutionnelle de leur établissement. Des changements en profondeur ne sont souhaitables, et possibles, que dans la mesure où des moyens supplémentaires sont affectés aux universités à cette fin, de façon à ce qu'elles puissent réduire les charges d'enseignement et de gestion au profit de la recherche, offrir plus de congés sabbatiques. Mais ils passent aussi par des efforts au niveau de chaque établissement, et de sa politique. **Des réductions systématiques de la charge d'enseignement des nouveaux maîtres de conférences au profit de la recherche doivent être fortement encouragées par la puissance publique.**
7. La reconnaissance du bien-fondé de la pluridisciplinarité est entravée par les principes réels de fonctionnement des universités, et par le poids des disciplines dans les

décisions qui affectent les enseignants-chercheurs au fil de leur trajectoire. Sans nier l'importance des disciplines, il est indispensable de **mettre en œuvre des dispositifs (ou de les renforcer quand ils existent) permettant à ceux qui pratiquent la pluridisciplinarité de progresser eux aussi, normalement, dans leur carrière.** Il y a là un enjeu qui justifierait à lui seul qu'une commission spécialisée, au sein de la CPU et de la CP-CNU (sa commission permanente) par exemple, ou dans toute autre instance, puisse faire des propositions concrètes et suivies d'effet.

8. Quand il s'agit des SHS (c'est apparemment moins vrai pour d'autres disciplines, et même pour certaines disciplines au sein des SHS), les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche sont pour la plupart (mais pas pour tous) bien peu capables d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers, ou même de garder ceux des français qui sont sollicités par des universités étrangères, par exemple lorsqu'ils ont obtenu une bourse ERC. Ils sont même souvent bien en peine de traiter convenablement les boursiers Marie-Curie. Il y a là un vaste ensemble de difficultés. Les établissements devraient être incités à tenter de porter davantage de projets, et, quand un candidat connaît le succès, à savoir mettre à sa disposition des conditions optimales de travail : il est étonnant, on l'a vu, qu'une institution comme l'EHESS, à deux reprises, a été incapable ou non désireuse de rester pleinement le lieu d'accueil de bourses ERC obtenues à partir d'elle. **Le portail FUNDIT devrait bénéficier d'une aide publique accentuée, ainsi que les dispositifs de type « ERC+ » qui soutiennent les éventuels candidats dans la préparation de leurs dossiers avec du personnel bien formé à cette activité.** Les COMUE commencent à s'organiser en ce sens, elles devraient y être fortement

encouragées, avec le soutien de l'État et des grands organismes, à commencer par le CNRS. Il conviendrait que des personnels formés et parlant anglais, là encore, assurent l'accueil, que des efforts soient faits en matière de logement, d'aide à accomplir diverses formalités, ce qui appelle une prise de conscience locale, au niveau des établissements, mais aussi une plus grande capacité à articuler en souplesse les contraintes de la législation nationale et celles de l'Europe. Le système universitaire à l'échelle de la planète est de plus en plus concurrentiel, et il n'est possible dès lors de retenir ou d'accueillir les meilleurs qu'en leur offrant des conditions de revenu et d'existence compétitives, ce que le système français est peu capable d'accepter culturellement, et de mettre en place concrètement. Un assouplissement des règles (nomination des professeurs par exemple) pourrait être conjugué avec des pratiques légales hors normes, mais que seuls certains établissements peuvent ou souhaitent mettre en œuvre, en matière de salaires et de primes par exemple : la souplesse, ici, peut venir de l'adossement des établissements proprement dit à des fondations de droit privé. L'efficacité implique des dispositifs rigoureux assurant la transparence des pratiques. **La France doit se doter d'une véritable capacité d'attraction et d'accueil des meilleurs chercheurs étrangers en SHS, en leur offrant des rémunérations compatibles avec les standards internationaux, des possibilités de parcours professionnels et des conditions satisfaisantes d'accueil et de travail.**

9. La visibilité de la recherche française, mais aussi sa capacité à s'internationaliser passent par une plus grande présence numérique en matière de publication, et on a vu que les principaux acteurs sont ici CAIRN et OpenEdition. Le

modèle économique d'OpenEdition s'inscrit pleinement dans le principe de l'*open access*, ce qui lui impose de rechercher des aides et des subventions. **Il est urgent que la puissance publique assure un soutien efficace aux efforts de ce portail** pour contribuer efficacement à la présence de la France et à la diffusion de la recherche française en SHS à l'international, ce qui passe par beaucoup plus de souplesse administrative et de réactivité que ce qui a pu être observé dans un passé récent, en particulier du côté de l'ANR.

10. L'internationalisation de la recherche passe aussi par une meilleure articulation entre les institutions françaises localisées à l'étranger (UMIFRE notamment) et les dispositifs d'accueil de chercheurs étrangers en France (IEA, Collège d'études mondiales, chaires d'excellence, etc.), et elle contribue à la diplomatie scientifique et intellectuelle de la France. Les difficultés économiques et budgétaires générales n'ont pas empêché pour l'instant le MAEDI de soutenir les UMIFRE et autres instituts français à l'étranger, mais avec des budgets à la baisse. Or ces outils sont d'autant plus précieux qu'ils permettent non seulement de pratiquer une diplomatie d'influence, mais aussi d'élever le niveau de participation de chercheurs français à une vie internationale. **Il faut que ce soutien demeure prioritaire, qu'il puisse bénéficier de budgets accrus, et que de nouveaux instituts, UMIFRE ou autres pour la mobilité sortante (mais aussi IEA ou autres pour la mobilité entrante) puissent être ouverts notamment là où se posent de grandes questions pour l'avenir du monde que peuvent éclairer utilement les SHS, en Chine par exemple.**
11. La mise en relation de la recherche française avec le monde passe en France même par l'existence de centres

de recherche qui optent fortement pour une telle orientation. De telles unités peuvent être insérées sans problème majeur au sein d'une institution, comme le Centre d'études européennes de Sciences Po, elles peuvent être aussi fragiles, voire atypiques. Leur existence est alors éventuellement mise en cause du fait qu'elles ne correspondent pas aux critères habituels mis en avant par les institutions – nombre de chercheurs français en poste par exemple – pour maintenir en activité une unité mixte du CNRS. Il est souhaitable **que la capacité à animer ou à faire partie d'une vie internationale dense et de qualité devienne un critère important dans les décisions des établissements voués à la recherche et à l'enseignement supérieur.** Aux États-Unis, certains *rankings* prennent en compte le placement des étudiants sortis des universités qu'ils évaluent : on en est loin ici, et il serait intéressant de voir ce qu'il en serait en France si un tel critère était adopté et si de surcroît ce placement était envisagé à l'échelle internationale.

Il est urgent que les institutions prennent officiellement en compte pour l'affectation de leurs ressources les chercheurs étrangers qui ne sont pas rémunérés par elles, mais qui travaillent dans leurs centres, ou en relation étroite avec eux, et qui leur apportent une forte présence et une visibilité internationale : les organismes chargés de l'évaluation de ces institutions devraient l'exiger. De façon générale, les grandes institutions préfèrent compter en leur sein, éventuellement en partenariat, des centres et des instituts d'une certaine taille – c'est oublier que l'innovation et la créativité passent aussi, et peut-être surtout, par des petites unités.

12. La langue anglaise est source de bien des inquiétudes et des difficultés. Nous plaiderons ici pour que les établissements

d'enseignement supérieur et de recherche acceptent le bilinguisme dans leurs activités, ce qui veut dire non pas que l'anglais supplante le français, mais qu'il doit être possible, et souhaitable, de s'exprimer dans les deux langues, de circuler de l'une à l'autre. En particulier, **les études doctorales devraient être ouvertes au bilinguisme, avec l'anglais, et même éventuellement au trilinguisme, avec alors en plus l'espagnol. La France, de façon plus générale, devrait apparaître comme un pays assurant la promotion du plurilinguisme sur la scène internationale.**

En matière de publication, les efforts faits pour traduire en anglais intégralement des articles et des ouvrages sont extrêmement coûteux, et insuffisants, même si de belles réussites doivent être mentionnées, comme la traduction en anglais, en ligne, de la revue *Annales. Histoire, sciences sociales* (par Cambridge University Press). Dans les revues, les résumés en anglais (mais aussi en français et en espagnol) sont presque toujours beaucoup trop courts pour pouvoir être d'une grande efficacité. Une solution pourrait être de **soutenir la production de longs résumés, deux ou trois pages pour un article** par exemple, qui permettraient au chercheur anglophone de se faire une idée précise du contenu du texte, et de l'utiliser. Une telle politique, qui mériterait d'être étendue à l'espagnol, exige des moyens, qui dans notre pays devraient au moins en partie être fournis par la puissance publique, mais les grandes institutions pourraient aussi se concerter pour l'encourager et la soutenir elles aussi de façon quelque peu systématique. Cette politique pourrait tenir compte du fait que les chercheurs circulent le plus souvent dans des espaces relativement spécialisés, au sein de communautés dont ils connaissent les membres, et qu'ils citent plus volontiers les travaux de ceux qui appartiennent à leurs réseaux. La publication

de longs résumés devrait être associée à des efforts pour faire vivre une vie intellectuelle et scientifique élargie, par exemple avec des revues relativement généralistes.

Ainsi, les analyses proposées dans ce rapport débouchent-elles sur des propositions ou des recommandations qui peuvent concerner aussi bien la puissance publique – n'oublions pas que la France est un pays qui demeure très centralisé! – que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elles devraient aussi intéresser les enseignants-chercheurs, y compris les doctorants, qui devraient prendre la mesure des problèmes, et peut-être aussi réfléchir, dans leurs associations professionnelles, leurs syndicats, leurs départements, aux questions que nous avons soulevées.

Mais nous n'avons pas de fait proposé de recommandations pour la plus importante, et la plus compliquée de ces questions : celle de l'opposition entre un modèle international, qui lui-même comporte un sous-modèle européen relativement distinct, et le modèle que nous avons appelé français.

Cette opposition est culturelle, enracinée dans une longue histoire politique et intellectuelle, mais elle se traduit aussi dans le fonctionnement des institutions. Les tenants du modèle français ont quelques bons arguments à faire valoir, nous l'avons signalé. Mais leur argumentation en véhicule aussi de moins bons, elle traduit alors l'incapacité ou le refus provincial, parfois arrogant en même temps, à entrer dans des débats et des échanges planétaires, le projet de continuer à faire vivre des statuts institutionnels et des positions intellectuelles qui contribuent au repli sur soi, le rejet peut-être aussi, qui affleure, de tout projet d'une Europe qui serait aussi une Europe des sciences humaines et sociales. Peut-être même le problème n'est pas, finalement, d'opposer deux modèles, l'un international, anglo-saxon, à l'américaine si l'on veut, et l'autre

français, mais trois : ces deux modèles bien sûr, mais aussi un troisième, européen, qui a partie liée avec le modèle international, mais qui aussi respecte pour l'essentiel le sens critique, la créativité et l'innovation auxquelles les SHS françaises, dans ce qu'elles ont de meilleur, sont fortement attachées.

Annexes

Lettre de mission	90
Liste des personnalités auditionnées	92



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le Secrétaire d'Etat
chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
PL/fm/2016/15

Paris, le 05 DEC. 2016

Monsieur le Président,

Les sciences humaines et sociales françaises donnent l'image, paradoxale et contradictoire, d'une réelle vitalité, en particulier chez les jeunes générations, et d'une faible inscription dans la vie internationale de leurs disciplines.

Les chercheurs français SHS sont notamment trop peu présents parmi les lauréats d'appels d'offres européens, qu'il s'agisse d'être coordinateur d'un projet collectif, ou d'obtenir une bourse individuelle. Quelles sont les relations scientifiques internationales et européennes réelles de la France ? Si une situation de relatif isolement était avérée, elle pourrait déboucher sur des logiques de marginalisation et de provincialisation de la recherche française en SHS dans son ensemble. En tout état de cause, elle appelle d'une part analyse, et d'autre part réflexion sur les moyens et la stratégie qui pourraient leur permettre de retrouver leur rang et leur place, à l'échelle mondiale, et tout particulièrement en Europe.

Votre expérience de chercheur reconnu pour ses travaux, y compris de terrain, et menés alors en France comme dans plusieurs autres contextes nationaux, vos responsabilités passées et présentes, à la direction du CADIS (EHESS/CNRS), à la tête de l'Association Internationale de Sociologie, et à la présidence de la Fondation Maison des sciences de l'homme vous désignent tout naturellement pour assurer la mission que je souhaite vous confier par cette lettre.

Il s'agit de prendre la mesure précise de la situation des SHS françaises, d'apporter une analyse la plus fine possible des processus qui y ont conduit, et sur cette base, de me faire des propositions relatives à l'action que la France pourrait conduire, en interne comme à l'échelle internationale et européenne, pour que sa recherche en SHS puisse exercer le rayonnement et l'attractivité que notre pays peut attendre d'elles. Dans la mesure du possible, une vision comparative de la France avec d'autres pays européens non anglophones pourrait être utile afin de rechercher les causes structurelles des situations nationales.

...

Monsieur Michel WIEVIORKA
Président de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme
190 avenue de France
75013 PARIS

24 rue Descartes - 75231 Paris cedex 05 Tél: 01 55 55 90 90

Vous pourrez vous appuyer sur la DGESIP et la DGRI au Secrétariat d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ainsi que sur l'Alliance nationale de recherche en sciences humaines et sociales Athéna et sur l'INSHS du CNRS. Vous bénéficierez également du concours de l'IGAENR.

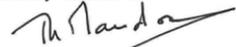
Vous nous soumettez le résultat de vos travaux sous forme d'un rapport pour la fin février 2017.

Je vous remercie d'apporter votre précieuse contribution à une analyse fine de la place des SHS dans leur contexte européen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Bien à vous

Thierry MANDON



Liste des personnalités auditionnées

M. Jean-Nicolas Bach,
directeur du CEDEJ-Khartoum (Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales au Soudan, MAEDI/USR 3123 CNRS) | le 20 février 2017

M. Pierre Benoist,
professeur à l'université François-Rabelais de Tours
| le 28 novembre 2016

M. Olivier Bouin,
directeur de la fondation Réseau français des Instituts d'études avancées (RFIEA), vice-président de l'Alliance européenne des sciences humaines et sociales
| le 5 janvier 2017

M. Hubert Bost,
président de l'École pratique des hautes études (EPHE)
| le 26 janvier 2017

M. Patrice Bourdelais,
directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) au CNRS | le 2 décembre 2016

M. Philippe Casella,

directeur du développement de la recherche
à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
| le 16 janvier 2017

M. Patrick Comoy,

sous-directeur adjoint à l'enseignement supérieur
et à la recherche au ministère des Affaires étrangères
et du Développement international
| le 6 février 2017

M. Marin Dacos,

directeur du Centre pour l'édition électronique ouverte
(UMS 3287) | le 13 janvier 2017

M. Frédéric Dardel,

président de l'université Paris Descartes
| le 1^{er} février 2017

M. Sylvio Hermann De Franceschi,

directeur d'études à l'École pratique des hautes études
(EPHE) | le 26 janvier 2017

M. Jean-Paul de Gaudemar,

recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie
| le 12 janvier 2017

Mme Aude Debarle,

ministère des Affaires étrangères et européennes
| le 26 janvier 2017

M. Jacques Dubucs,
directeur scientifique à la direction générale
pour la recherche et l'innovation du ministère
de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche | le 28 novembre 2016

Mme Laurence Frablot,
directrice des services centraux de l'École pratique
des hautes études (EPHE) | le 26 janvier 2017

Mme Manuelle Franck,
présidente de l'Institut national des langues
et civilisations orientales (Inalco) | le 3 janvier 2017

M. Pierre-Cyrille Hautcœur,
président de l'École des hautes études en sciences sociales
(EHESS) | le 12 décembre 2016

M. Philip Huyse,
directeur d'études à l'École pratique des hautes études
(EPHE) | le 26 janvier 2017

Mme Danièle Joly,
Professor Emeritus au département de sociologie
de l'université de Warwick | le 10 janvier 2017

M. Philippe Keraudren,
chef d'unité SHS à la direction générale Recherche
et Innovation de la Commission européenne
| le 7 février 2017

Mme Pascale Laborier,

membre du cabinet du Secrétaire d'État
chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche | le 21 novembre 2016

M. Pierre Lanapats,

directeur adjoint de la Culture, de l'Enseignement,
de la Recherche et du Réseau au ministère des Affaires
étrangères et du Développement international
| le 6 février 2017

M. Marc Minon,

directeur général de Cairn.info | le 26 janvier 2017

M. Frédéric Mion,

directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
| le 13 janvier 2017

M. Pierre Mounier,

directeur-adjoint du Centre pour l'édition électronique
ouverte (UMS 3287) | le 13 janvier 2017

M. Thomas Parisot,

responsable relations institutionnelles de Cairn.info
| le 26 janvier 2017

Mme Maëlle Sergheraert,

responsable du pôle SHS, de l'archéologie
et du patrimoine au ministère des Affaires étrangères
et du Développement international | le 6 février 2017

M. Geoffrey Sockett,

vice-président délégué aux relations internationales
et partenariats à l'université Paris Descartes

| le 1^{er} février 2017

M. Jean-Michel Verdier,

vice-président à la modernisation des moyens
et à la réorganisation des services à l'École pratique
des hautes études (EPHE) | le 26 janvier 2017

Les sciences humaines et sociales françaises à l'échelle de l'Europe et du monde

Dans les années 1960 et 1970, les sciences humaines et sociales françaises rayonnaient, faisant de notre pays le cœur d'une vie intellectuelle planétaire. Ne construisons pas un mythe, ne faisons pas de cette époque un âge d'or. Et reconnaissons que la période actuelle donne une tout autre image que celle de sciences humaines et sociales flamboyantes, centrales à l'échelle de la planète, apportant leurs catégories et leurs références aux chercheurs qui, de plus en plus nombreux, font vivre ces disciplines de par le monde.

Ce rapport comporte un bilan précis et documenté, des analyses nuancées qui, notamment, distinguent le niveau européen et la scène internationale d'ensemble. Et finalement, en cohérence, des propositions pour redonner à la recherche française dans ces disciplines la place internationale, le rayonnement et l'attrait qu'elle semble avoir perdus ces dernières années.

Michel Wieviorka est président du directoire de la Fondation Maison des sciences de l'homme et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales où il a dirigé le Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS). Il est membre du conseil scientifique de l'European Research Council et a présidé l'Association internationale de sociologie (2006-2010).

Jacques Moret est inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il a été professeur du Muséum national d'histoire naturelle où ses recherches ont porté sur l'écologie (en particulier sur l'écologie urbaine dont il a été l'un des initiateurs en France), la gestion de la biodiversité et l'éducation à l'environnement. Il a ensuite exercé divers emplois de haut fonctionnaire dont celui de directeur de l'Institut national de recherche pédagogique et de recteur d'académie.



ISBN: 978-2-7351-2364-3
12 €

ISBN PDF : 978-2-7351-2365-0